



SAISINE DE L'EXECUTIF

« Les nouvelles entreprises bourguignonnes :
conditions de leur essor et de leur pérennité »

RAPPORT

présenté par

Elisabeth PETITBON et Daniel BIGEARD

Membres de la Commission n° 2

« *Développement économique, emploi, innovation* »

Chargée d'études CESR

Magali LENOIR

SEANCE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 2005

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

COMPOSITION DE LA COMMISSION

SIGLES ET ACRONYMES

INTRODUCTION

1. CREATION D'ENTREPRISE ET IMPACT SUR L'ECONOMIE BOURGUIGNONNE	2
1.1. Les caractéristiques du tissu économique local.....	2
1.2. La pérennité des entreprises bourguignonnes issues de la cohorte de 1998.....	15
1.3. L'impact des créations d'entreprises sur l'emploi : de très petites unités au départ avec des créations d'emplois au cours des trois premières années.....	17
2. LES CONDITIONS D'ESSOR ET DE REUSSITE DES NOUVELLES ENTREPRISES BOURGUIGNONNES	18
2.1. Des entreprises portées par des hommes.....	18
2.2. L'industrie et l'artisanat : deux secteurs dans lesquels les entreprises résistent mieux	20
2.3. Le capital investi dans l'entreprise et le recours au aides publiques : un atout pour faire face aux difficultés financières.....	21
2.4. L'identification des risques de cessation d'activité des nouvelles entreprises	22
3. LES DISPOSITIFS D'APPUI A LA CREATION D'ENTREPRISE EN BOURGOGNE AU SERVICE DE PORTEURS DE PROJETS	23
3.1. Une distinction entre structures dédiées et non dédiées d'appui à la création d'entreprises	23
3.2. Une hétérogénéité des offres de services proposées au cours des différentes phases d'accompagnement.....	23
3.3. Des structures dédiées spécialisées pour mieux répondre aux attentes des candidats à la création	28
3.4. Les actions menées par le Conseil régional de Bourgogne.....	33

REMERCIEMENTS

Eric AUBERT, président¹, LEA PRODUCTIONS

Marie AUBIN, IDEAL PRODUCTIONS

Gérard AUMAS, directeur régional, Banque de France

Anthony AUMAND, chargé de mission en charge de la création, reprise transmission à la direction de l'économie de l'économie sociale et solidaire, du tourisme, Conseil régional de Bourgogne

Mathieu BARRIER, délégué régional, ADIE

Régis BOIRON, délégué régional, OSEO anvar

Jean BOLLARD, directeur général, CRCI Bourgogne

Christian BONSACQUET, chef du service études et diffusion, INSEE Bourgogne

Frédéric BOSCHETTI, créateur de CHEMATEC

Maurice BOUCHENTOUF, directeur, IDEAL PRODUCTIONS

Michel BRESCHET, chargé d'affaire, BD PME OSEO

Francis BREUILLER, directeur, Association de prêt d'honneur du département de Côte-d'Or

Bernard BROYE, président, Bourgogne Entreprendre

Cyril CALAIS, responsable gestion des entreprises du Centre de développement de l'Auxerrois, CCI de l'Yonne

Marc CAMUS, chargé de communication externe, INSEE Bourgogne

Sébastien CARBON, chargé de mission, Bourgogne Développement

Didier CHAPUIS, président directeur général, Festins de Bourgogne

Evelyne CHAPUIS, Festins de Bourgogne

Jean-Louis COSTER, directeur régional, INSEE Bourgogne

Edgar DAUGER, directeur, Dijon Développement

Bertrand DECOSTER, président directeur général, MYGALE

Dominique DEGOIS, secrétaire général, Chambre régionale de métiers de Bourgogne

Pascal DEVROE, président de la Commission transmission d'entreprises, IFORE Bourgogne

Damien DE ZUTTER, directeur du service Création-Activités, Formation et Emplois, CRCI Bourgogne

Anne-Marie DUSSOL, chercheur sur l'appareil productif, CESAER INRA-ENESAD

Alain EBERARD, responsable création d'entreprise du Centre de développement de l'Auxerrois, CCI de l'Yonne

Dominique FONCELLE, directrice régionale, URSCOP Bourgogne/Franche-Comté

Houriah GHEBALOU, directrice, PREMICE, Incubateur régional de Bourgogne

Stéphane GERMAIN, directeur général, CCI de l'Yonne

¹ Depuis la réalisation des auditions, les fonctions des personnes rencontrées ont pu évoluer.

Alain GRENOT, directeur des marchés des entreprises, Banque populaire de Bourgogne-Franche/Comté

Gilles GRONEAU, directeur Yonne développement

Philippe GUILLAUME, directeur général, Fibre Active

Myriam HOLLARD, architecte paysagiste

Régis LAFAIX, directeur, ADEMVAl

Anne-Marie MAISON, chef de service, service de l'économie sociale et solidaire, Conseil régional de Bourgogne

Olivier RITZ, directeur de l'économie de l'économie sociale et solidaire, du tourisme, Conseil régional de Bourgogne

Marie-Christine VERDIER, directrice, IFORE Bourgogne

Philippe WINTER, président, Bourgogne Angels

Les membres de la commission n° 2 du Conseil économique et social de Bourgogne remercient par ailleurs deux stagiaires Mathieu MAHOT², qui a rédigé un rapport sur « L'état de la création d'entreprises en Bourgogne » ainsi que Floriane MOREAU³, qui a administré l'enquête téléphonique.

²Stagiaire AES au CESR du 29 novembre 2004 au 22 janvier 2005.

³ Stagiaire en septembre 2005 dans le cadre d'un rapport de Master Economie et gestion option « Economie des ressources humaines »



**COMPOSITION DE LA COMMISSION N° 2
« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - INNOVATION »**

Président : **Hubert CAMUS** (BIVB)

Vice-Président : **Jean-Pierre FARAH** (CFTC)

Secrétaire : **Lucette LAURENT** (Comité régional du Tourisme)

Membres :

Daniel BIGEARD (Fédération bancaire française - Comité de Bourgogne)

Claudine CONTASSOT (CGT)

Jean-Claude DESLOT (Personnalité qualifiée)

Robert FARON (Chambre régionale de commerce et d'industrie)

William FORESTIER (Chambre régionale de métiers)

Jean-Claude FORTIER (Université de Bourgogne)

Michel LAFARGE (Fédération régionale du bâtiment)

Michel MAILLET (CGT)

Gilbert MARPEAUX (FO)

Raphaël MAX (Confédération générale des PME)

Jean-François MICHON (CFE-CGC)

Elisabeth PETITBON (CFDT)

Membres associés au titre des commissions

Gilles DENOSJEAN (FO)

Maddy GUY (Union sociale pour l'habitat en Bourgogne)

Daniel LORIN (Fédération régionale des travaux publics)

Eric TAUFFLIEB (FO)

PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES

ACCRE	Aide aux Demandeurs d'Emploi Créant ou Reprenant une Entreprise
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Économique
ADEMYVAL	Association pour le Développement Economique du Mâconnais Val de Saône
AFII	Association Française pour les Investissements Internationaux
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ANVAR	Agence Française de l'Innovation
APCE	Agence Pour la Création d'Entreprises
APH	Association de Prêt d'Honneur
ARDAB	Association Régionale pour le Développement de l'Artisanat en Bourgogne
ARDAN	Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles
BDPME	Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGPME	Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises
CRDF	Centre Régional de Formation des Femmes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CRDF	Centre Régional de Formation et de Documentation des Femmes en Bourgogne
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EDEN	Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles
EGEE	Entente des Générations pour l'Emploi et les Entreprises
ESS	Economie Sociale et Solidaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IFORE	Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne
PCE	Prêt à la Création d'Entreprise
PRC	Prêt Régional à la Création
PREMICE	Pôle de ressources et de management de l'innovation et de la création d'entreprises
PRTE	Prêt Régional à la Transmission d'Entreprises
SINE	Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises
SIRENE	Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablissements
SRDE	Schéma Régional de Développement Économique
URSCOP	Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production

INTRODUCTION

Les conditions d'implantation et de développement des entreprises ont beaucoup évolué par rapport à celles des années 1980. Face à la montée de la globalisation, la réduction des barrières douanières et la baisse des coûts de transports, chaque région doit être attractive aussi bien au niveau national, qu'europpéen et international. Les enjeux économiques et sociaux de développement d'un territoire reposent sur sa capacité à créer un environnement favorable pour attirer des entreprises mais aussi pour les soutenir dans leur essor et les accompagner dans leur développement.

Depuis plusieurs années la création d'entreprises fait l'objet d'une attention particulière du législateur⁴. Ainsi, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise « *La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat*⁵ ».

Peut être confié à la Région « *à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, aux fins de coordination des actions de développement économique (...) le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique (SRDE)* ». Dès juin 2005, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, le Conseil régional a proposé « *une nouvelle ambition sociale et solidaire pour la Bourgogne* ». Parmi les axes de ce schéma figure l'appui à la création d'entreprise. Le 13 septembre, la Région a lancé un programme régional de création et de transmission d'entreprises « *J'entreprends en Bourgogne* » avec l'appui de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE) en concertation avec tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement à la création d'entreprise afin de dynamiser le système productif local.

Dans ce rapport, le CESR a dressé un état des lieux de la création d'entreprise en Bourgogne depuis 1993 en mettant l'accent sur les caractéristiques du tissu économique local mais aussi sur l'impact des créations d'entreprises sur l'emploi. En s'appuyant sur les études statistiques réalisées par l'INSEE de Bourgogne à partir des fichiers Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) pour les entreprises créées au cours du premier trimestre 1998, la commission n° 2 a identifié les facteurs qui contribuent à la pérennité des entreprises et a mis en exergue les risques de cessation d'activité des nouvelles entreprises. Enfin, une présentation des dispositifs d'appui à la création et de leurs modes d'intervention est proposée.

⁴ Loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique.

⁵ Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article L 1511-1.

1. CREATION D'ENTREPRISE ET IMPACT SUR L'ECONOMIE BOURGUIGNONNE

Les fichiers SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements) répertorient trois types de créations :

Encadré n° 1 - Les créations d'entreprises nouvelles par nature

La création *ex nihilo* (ou création pure)

La création d'une unité économique jusqu'alors inexistante et qui entraîne son immatriculation au répertoire SIRENE. Une distinction peut être faite entre les entreprises à potentiel de développement et celles à caractère social, dont l'objet est de créer son propre emploi.

La reprise

La reprise totale ou partielle d'un établissement économiquement et juridiquement indépendant par une autre unité. Cette transaction peut être effectuée à titre gratuit (donation, héritage) ou onéreux.

La réactivation

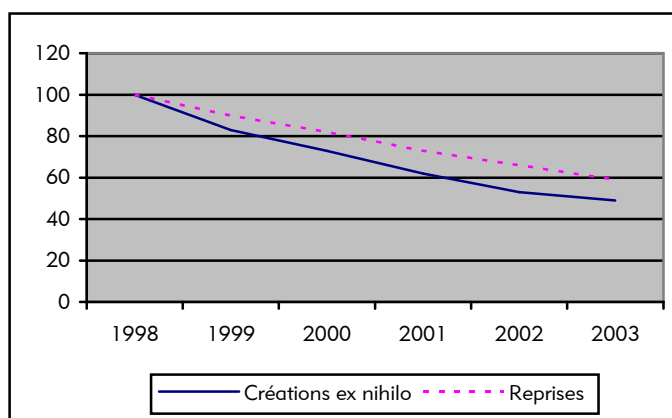
Une unité inscrite au répertoire SIRENE en nom personnel qui a cessé son activité et qui la reprend. Ce flux ne concerne que les unités personnes physiques et les activités saisonnières (commerçant et artisans).

Source : Répertoire SIRENE

Chacune d'entre elles a un impact spécifique sur le tissu économique local. Ainsi, si les **créations *ex nihilo*** entraînent un **renouvellement économique de la région**, les **reprises** et les **transmissions** constituent un **enjeu primordial en termes d'emploi** et de **transmission de savoir-faire**. De fait, une étude de l'INSEE révèle que « les entreprises créées par reprise rassemblent chaque année près de la moitié des emplois salariés nouveaux ou maintenus par l'ensemble des créations d'entreprises⁶ ».

Encadré n° 2 – Survie des entreprises selon l'origine de la création

Le **taux de pérennité** des reprises est supérieur à celui des créations pures : au-delà de cinq ans, **59 % des reprises** sont encore en activité, contre **49 % des entreprises nouvelles⁷**. La reprise correspond à la poursuite d'une activité existante ce qui en favorise probablement la pérennité (encadré n° 2).



Source : INSEE – Répertoire SIRENE

1.1. Les caractéristiques du tissu économique local

1.1.1. L'évolution des créations d'entreprises de 1993 à 2004 : un décrochage en 1998 par rapport aux autres régions puis une relance depuis 2002

Le point de départ de notre analyse est l'**année 1993**, date à partir de laquelle les concepts et nomenclatures utilisés par l'INSEE sont devenus stables, en particulier en termes d'activités et de nature de création d'entreprises.

⁶ Stéphane COUNOT, Sylvie MULIC, *Le rôle économique des repreneurs d'entreprise*, INSEE Première, n° 975, juillet 2004, INSEE Bourgogne.

⁷ *Ibidem*.

Une étude de l'Agence pour la création des entreprises (APCE) réalisée au cours des dix dernières années (1995-2004) révèle que la Bourgogne a totalisé en moyenne **5 164 créations d'entreprises par an** (2 951 créations pures (57,1 %), 971 réactivations (18,8 %) et 1 242 reprises (24,1 %)), soit environ **2 % de l'ensemble des créations** enregistrées au niveau de la **France entière**⁸.

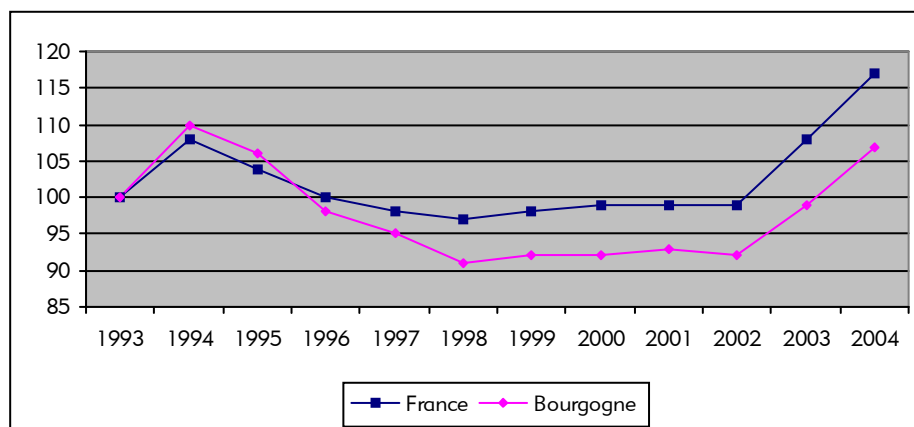
Entre 1993 et 1997, en Bourgogne, le nombre de créations d'entreprises a suivi une évolution comparable à celle observée au niveau national (encadré n° 3). De **1993 à 1995**, les **performances de la Bourgogne** ont même été **meilleures** que la moyenne des autres régions.

Cette tendance s'est inversée à partir de 1996. Face à une conjoncture économique peu favorable, les entrepreneurs potentiels ont en effet eu tendance à différer leurs projets. Durant cette période, le nombre de créations n'a cessé de décroître, pour atteindre son **niveau le plus bas en 1998**.

De 1998 à 1999, le nombre de créations a très légèrement augmenté puis a stagné jusqu'en 2002. A partir de **1998**, l'**écart** entre la **Bourgogne** et les **autres régions françaises** s'est **creusé** et persiste aujourd'hui.

Depuis 2003, le nombre d'entreprises créées en France progresse fortement (+ 9,23 % en 2004 par rapport à 2003). Toutes les régions enregistrent une évolution positive. En Bourgogne, 5 769 nouvelles entreprises ont vu le jour en 2004, soit une hausse du nombre de créations de 8,95 % par rapport à 2003⁹. En dépit de cette augmentation, les **performances** de la **Bourgogne** sont toujours sensiblement **moins bonnes** que celles des **autres régions françaises**. Elle se situe **au quinzième rang pour l'évolution des créations d'entreprises** et régresse d'une place par rapport à l'année 2003.

Encadré n° 3 : Evolution annuelle de l'ensemble des créations d'entreprises (indice 100 pour 1993)



Source : INSEE – Fichier SIRENE

Une analyse basée sur les taux de création d'entreprises¹⁰ révèle qu'en 2003 la Bourgogne se situait en dessous de la moyenne des régions françaises (9,6 %, contre 11,7 %). Elle se place au **vingtième rang des régions françaises**, devant le Limousin et l'Auvergne, mais **loin derrière** le **Centre** ou les **Pays de Loire** (encadré n° 4).

⁸ Brève analyse de la création d'entreprise en région Bourgogne en 2004, Agence Pour la Création d'Entreprises, février 2005.

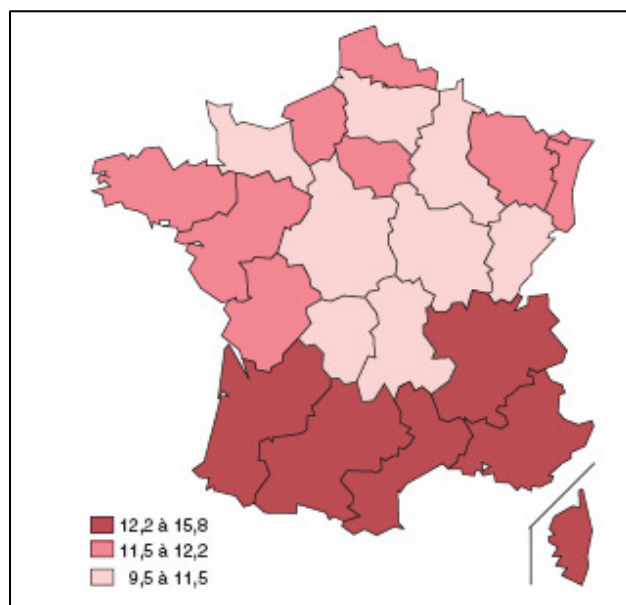
⁹ Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004, CRCI Bourgogne, 2004.

¹⁰ Le taux de création est le rapport du nombre des créations d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Encadré n° 4- Taux de création d'entreprises par région en 2003

Rang	Région	Taux de création
1	Languedoc-Roussillon	15,8
2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,6
3	Corse	13,1
4	Aquitaine	12,3
5	Midi-Pyrénées	12,3
6	Rhône-Alpes	11,7
7	Ile-de-France	11,3
8	Poitou-Charentes	11,3
9	Alsace	11,2
10	Pays de la Loire	11,2
11	Bretagne	11,1
12	Lorraine	10,9
13	Haute-Normandie	10,7
14	Basse-Normandie	10,6
15	Nord-Pas-de-Calais	10,6
16	Franche-Comté	10,5
17	Centre	10,3
18	Picardie	10,2
19	Champagne-Ardenne	9,7
20	Bourgogne	9,6
21	Limousin	9,1
22	Auvergne	8,8

Source : INSEE – Répertoire SIRENE



Source : INSEE – Répertoire SIRENE

Encadré n° 5 - Taux de création régional en 2004 (en %)

La région Bourgogne se positionne à la **quinzième place au niveau de la part relative des créations régionales** par rapport aux autres **régions françaises**, avec 1,89 % des créations, alors qu'elle compte 2,68 % de la population française (encadré n° 6)¹¹.

Encadré n° 6 - Part relative des créations régionales par rapport aux créations de la France métropolitaine

	Créations en 2004	Part relative
Ile-de-France	72 955	23,94%
PACA	36 615	12,02%
Rhône-Alpes	32 553	10,68%
Languedoc-Roussillon	18 897	6,20%
Aquitaine	17 452	5,73%
Midi-Pyrénées	14 524	4,77%
Pays de la Loire	13 781	4,52%
Bretagne	12 475	4,09%
Nord-Pas-de-Calais	12 007	3,94%
Centre	8 980	2,95%
Lorraine	8 008	2,63%
Poitou-Charente	7 443	2,44%
Alsace	7 059	2,32%
Haute-Normandie	6 291	2,06%
Bourgogne	5 769	1,89%
Picardie	5 589	1,83%
Basse-Normandie	5 581	1,83%
Auvergne	4 891	1,61%
Franche-Comté	4 291	1,41%
Champagne-Ardenne	4 234	1,39%
Limousin	2 754	0,90%
Corse	2 581	0,85%
France métropolitaine	304 729	100,00%

Source : INSEE – Répertoire SIRENE

¹¹ Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004, CRCI Bourgogne, 2004.

1.1.2. En 2004 : une hausse des créations ex nihilo (créations pures), avec une part importante des reprises

En Bourgogne, en **2004**, **64,26 %** des créations d'entreprises ont été des **créations pures**, **19,80 %** des **reprises** et **15,94 %** des **réactivations**. Les créations ex-nihilo ont augmenté de 14,52 % entre 2003 et 2004 (encadré n°7)¹².

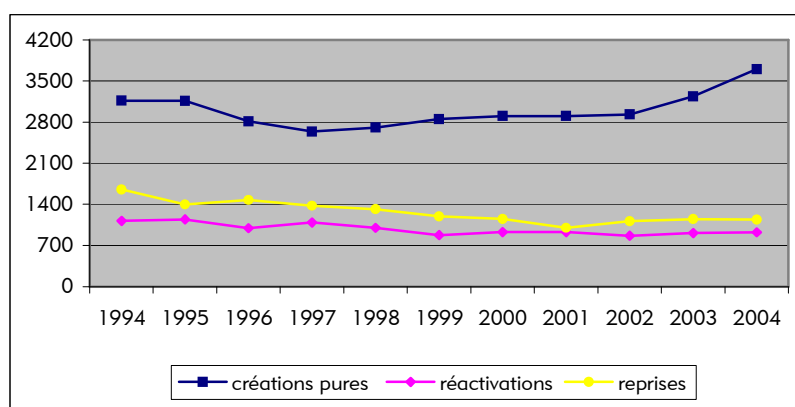
Encadré n° 7 - Nombre de créations par type et par région en 2004

	Créations pures	Reprises	Réactivations	Total
Ile-de-France	58 831	6 669	7 451	72951
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25 204	4 099	7 311	36 614
Rhône-Alpes	21 956	5 187	5 410	32 553
Languedoc-Roussillon	11 984	2 102	4 811	18 897
Aquitaine	11 029	2 236	4 187	17 452
Midi-Pyrénées	9 662	1 963	2 899	14 524
Pays de la Loire	8 744	2 418	2 619	13 781
Nord-Pas-de-Calais	8 510	1 863	1 634	12 007
Bretagne	7 766	2 419	2 289	12 474
Centre	5 933	1 553	1 494	8 980
Lorraine	5 621	1 222	1 165	8 008
Alsace	5 366	854	839	7 059
Poitou-Charentes	4 513	1 246	1 684	7 443
Haute-Normandie	3 975	1 201	1 114	6 290
Bourgogne	3 707	1 142	920	5 769
Picardie	3 656	1 009	923	5 588
Basse-Normandie	3 257	1 207	1 117	5 581
Auvergne	2 980	1 010	901	4 891
Champagne-Ardenne	2 857	766	611	4 234
Franche-Comté	2 833	758	700	4 291
Limousin	1 752	526	476	2 754

Source : INSEE – Répertoire SIRENE

L'augmentation du nombre de créations pures en Bourgogne en 2004, a été supérieure à celle observée au niveau national (+12 % en moyenne pour l'ensemble des régions métropolitaines). Dans le même temps, le nombre des reprises a baissé de 0,52 % (alors que l'on enregistre une hausse de 6 % au niveau national) et celui des réactivations a progressé de 1,10 % (contre un recul de 1 % en moyenne pour l'ensemble des régions métropolitaines). Ces tendances s'inscrivent dans un mouvement durable depuis 2002 (encadré n°8).

Encadré n° 8 - Evolution des créations d'entreprises par nature en Bourgogne depuis 1994



Source : INSEE – Fichier SIRENE

¹² Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004, CRCI Bourgogne, 2004.

En dépit de ces évolutions, le **taux des créations ex nihilo** demeure, dans notre région, **inférieur de six points à la moyenne nationale**, tandis que la **part des reprises** reste **plus importante** en Bourgogne que dans les autres régions françaises (encadré n° 9).

Encadré n° 9 – Analyse comparée de la part de création d’entreprises par nature en Bourgogne et en France de 2000 à 2004

	2000		2001		2002		2003		2004	
	France	Bourgogne	France	Bourgogne	France	Bourgogne	France	Bourgogne	France	Bourgogne
Créations ex nihilo	64%	58%	65%	59%	65%	60%	67%	61%	70%	64%
Reprises	16%	24%	16%	22%	16%	23%	14%	22%	13%	20%
Réactivations	20%	18%	19%	19%	19%	17%	19%	17%	17%	16%

Source : INSEE – Fichier SIRENE

Rapporté à la **population bourguignonne**, le **niveau des créations** se révèle finalement **relativement faible**. Pour l’année 2003, la Bourgogne a enregistré 32 créations pour 10 000 habitants (contre 48,5 pour le reste de la France), dont :

- 20 créations ex *nihilo* pour 10 000 habitants (contre 32 pour le reste de la France),
- 7 reprises pour 10 000 habitants (contre 6 pour le reste de la France),
- 5 réactivations pour 10 000 habitants (contre 9 pour le reste de la France).

En 2004, la Bourgogne a donc enregistré de meilleurs résultats que les années précédentes, avec une hausse des créations (tous types de création confondus) de 8,95 %. Cette bonne performance peut être liée aux dispositifs incitatifs proposés dans le cadre de la loi sur l’initiative économique, dite loi Dutreil¹³.

LOI SUR L’INITIATIVE ECONOMIQUE, DITE LOI DUTREIL

Cette loi a été publiée au J. O. du 5 août 2003. Les mesures entrées en application répondent à cinq préoccupations :

- **simplifier la création d’entreprise** : la loi ne fixe plus de minimum pour le capital social des SARL ; les associés déterminent librement son montant. Les procédures administratives sont allégées,
- **faciliter la transition entre le statut de salarié et celui d’entrepreneur** : le salarié qui crée une entreprise peut conserver son emploi salarié pendant un an, ou recourir à un congé pendant lequel son contrat est suspendu. Il est exonéré des cotisations sociales dues au titre de sa nouvelle activité d’entrepreneur pendant douze mois,
- **financer l’initiative économique** : création de fonds communs de placement à risque, à vocation de proximité, et réductions d’impôts pour les personnes investissant dans ces fonds ou réalisant des apports en espèces au capital des sociétés nouvelles,
- **permettre l’accompagnement social des projets** : différé pour le paiement des cotisations, extension du dispositif EDEN (prime à la création d’entreprise) aux demandeurs d’emploi de plus de cinquante ans,
- **favoriser le développement et la transmission de l’entreprise** : exonération d’impôt sur les plus-values dans certaines conditions, exonération des droits de mutation pour les donations réalisées au profit des salariés de l’entreprise.

¹³ Loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l’initiative économique, consolidée au 24 février 2005. Ces mesures sont destinées à simplifier la création d’entreprises, à faciliter l’accès aux financements, à accompagner les entrepreneurs, à favoriser la transmission d’entreprises.

Toutefois, l'écart avec la plupart des régions françaises se maintient, puisque la progression moyenne sur l'ensemble du territoire national a été de 9,23 %.

1.1.3. Une compensation des disparitions par les créations

En Bourgogne, les créations d'entreprises compensent les disparitions : en moyenne, 13 % de nouveaux établissements voient le jour chaque année (environ 8 000), tandis que 13 % disparaissent (encadré n°10)¹⁴. Ces nouveaux établissements se répartissent de la manière suivante :

- 51 % sont des créations pures,
- 23 % correspondent à des transferts géographiques,
- 22 % constituent une reprise par un nouveau propriétaire,
- 4 % sont des réactivations¹⁵.

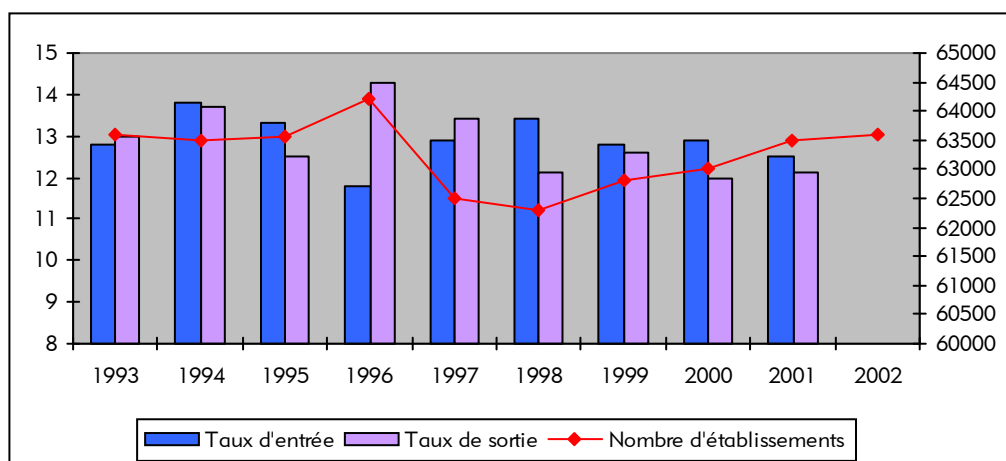
Encadré n° 10 - 8 000 entrées et 8 000 sorties par an

	Nombre d'établissements début 2002	Nombre moyen annuel d'entrées (1993-2001)	Nombre moyen annuel de sorties (1993-2001)	Variation du nombre d'établissement (1993-2002)
Industrie	7 998	878	939	-6,40%
Construction	9 055	1 016	18 085	-6,50%
Commerce	18 613	2 557	28 714	-7,10%
Services	27 945	3 631	38 349	10,00%
Total	63 611	8 082	8 087	-0,10%

Source : INSEE

Ces valeurs moyennes masquent cependant **des disparités** (encadré n° 11). Ainsi, de 1993 à 1996, le tissu productif bourguignon est-il resté stable. A partir de 1996, le contexte économique défavorable et les restrictions de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE) peuvent en partie expliquer la baisse de 2,5 % du nombre d'établissements. Depuis 1998, le nombre d'entrées¹⁶ est de nouveau supérieur aux sorties (+ 2,2 % entre 1998 et 2002).

Encadré n° 11 - Taux d'entrée et de sortie des établissements bourguignons



Source : INSEE

¹⁴ **Anne-Marie DUSSOL**, *Tissu économique bourguignon : de nombreux mouvements derrière une stabilité apparente*, Bourgogne dimensions, n° 121, juin 2005, INSEE Bourgogne.

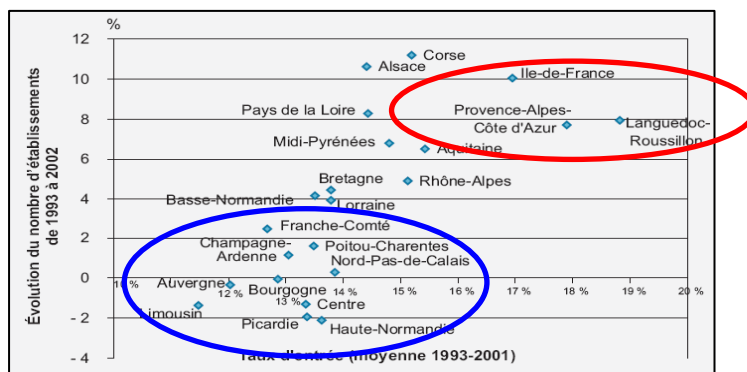
¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Taux d'entrées : les entrées et sorties sont mesurées chaque année et rapportées au stock d'établissements présentés en début d'année.

Suite à ces mouvements, au début de l'année 2002, seul un noyau stable de 24.000 établissements n'avait connu aucune évolution, sur les 63.600 établissements initialement présents en 1993. Ce **noyau stable** concerne essentiellement les **établissements de l'industrie** et ceux du **secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale**¹⁷.

Encadré n° 12 – Evolution du nombre d'établissements de 1993 à 2002 par régions

La **région Bourgogne** est **plus stable** que les autres régions françaises : seuls la Franche-Comté, l'Auvergne et le Limousin présentent des taux d'entrée inférieurs. Or, il existe un lien entre le renouvellement et la croissance du nombre d'établissements. Comme le montre l'encadré n° 12, les régions où le renouvellement est élevé gagnent des établissements.



1.1.4. Les créations par secteurs d'activités

a) Un secteur en forte progression : les services

En 2004, les secteurs des services et de l'industrie ont enregistré les plus fortes augmentations (tout type de création confondus) : respectivement + 15,76 % et + 15,15 % (encadré n°13). Ces résultats confirment la tendance à la hausse observée depuis 2001 pour les services et depuis 2003 pour l'industrie.

Encadré n° 13 – Répartition des créations d'entreprises par grands secteurs d'activités entre 2003 et 2004

	2004	2003	Variation	Evolution 2004/2003
Industrie	1 383	1 201	182	15,15%
Commerce	2 175	2 184	-9	-0,41%
Services	2 211	1 910	301	15,76%
Total	5 769	5 295	474	8,95%

Source : INSEE – Fichier SIRENE

Depuis cinq ans, la **majorité des créations ex nihilo** a été réalisée dans le **secteur des services**. Toutefois, **l'industrie** enregistre la **plus forte progression en 2004**, avec une hausse de 23,65 %¹⁸.

Concernant les reprises, le secteur des services a connu en 2004 une hausse de 7,49 %. L'industrie enregistre également une progression de 4,17 %. A l'inverse, le commerce a reculé de 4,16 %, d'où la légère baisse de 0,52 % des reprises observée en 2004¹⁹.

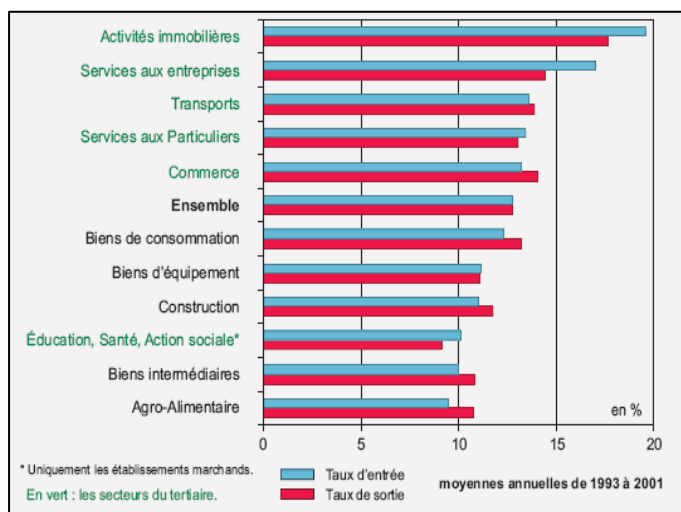
¹⁷ **Anne-Marie DUSSOL**, *Tissu économique bourguignon : de nombreux mouvements derrière une stabilité apparente*, Bourgogne dimensions, n° 121, juin 2005, INSEE Bourgogne.

¹⁸ *Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004*, CRCI Bourgogne, 2004.

¹⁹ *Ibidem*.

A l'exception du secteur des services ayant enregistré une forte progression des réactivations (10,27 %), le nombre des réactivations a stagné en 2004 (+ 1,10 %). Ce résultat peut être lié au recul des réactivations dans l'industrie (-1,36 %) et dans le commerce (-4,28 %)²⁰.

Les mouvements d'établissements les plus nombreux se situent dans le secteur immobilier et dans celui des services aux entreprises, dont les taux d'entrée dépassent 15 % (encadré n° 14). Dans les secteurs des transports et du commerce, les taux de sortie moyens, de l'ordre de 14 %, sont supérieurs aux taux d'entrée (proches de 13 %). Le renouvellement des unités de production de l'industrie est plus faible et souvent inférieur aux taux d'entrée. Toutefois, le taux de pérennité de ces dernières à trois ans est plus élevé.



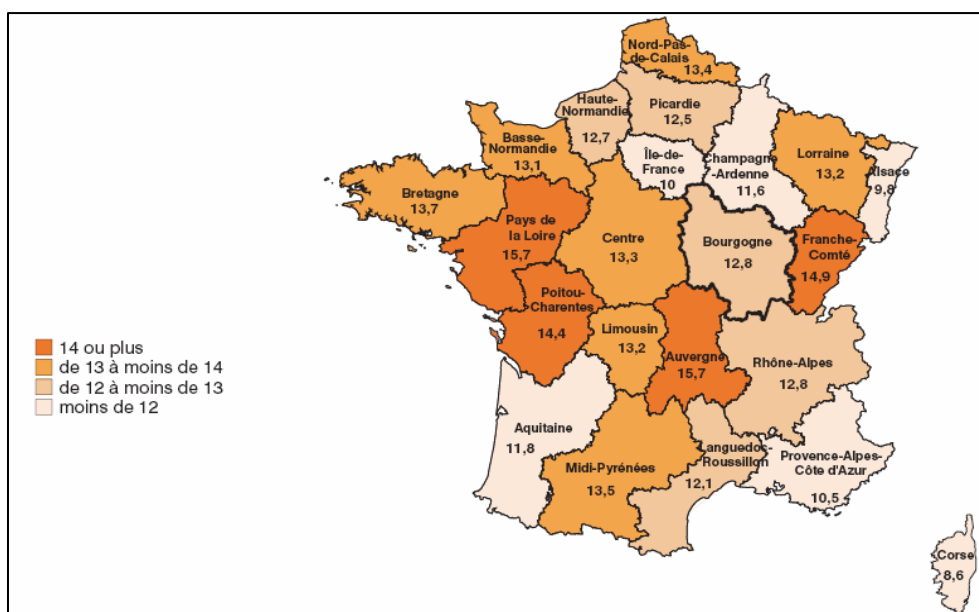
Source : INSEE Bourgogne

Encadré n° 14 - Taux d'entrée et taux de sortie des établissements bourguignons par secteur

b) Les créations dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) : une hausse moyenne de 5 % par an

Environ 13 % des établissements bourguignons appartiennent au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) soit au total 15 500 établissements regroupant 10 400 associations, 4 400 coopératives, 310 établissements mutualistes et 420 autres établissements n'appartenant à aucune de ces trois catégories (fondations ou congrégations). La Bourgogne occupe une position intermédiaire par rapport aux autres régions françaises (encadré n° 15).

Encadré n° 15 – Part des établissements relevant de l'ESS en 2004 (en %)



Source : INSEE – Fichier SIRENE

²⁰ Ibidem.

Les **coopératives**²¹ constituent **29 % des établissements de l'ESS**²². A l'exception des coopératives de crédits (banques mutualistes et caisses d'épargne), elles ont une dimension fortement régionale, la plupart des sièges sociaux sont implantés en Bourgogne. Près de **1 300 coopératives** relèvent de la catégorie juridique des **coopératives agricoles** (essentiellement services aux cultures productives, location de matériel agricole, commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail). **L'industrie agro-alimentaire** compte peu de coopératives, mais **emploie beaucoup de main d'œuvre**.

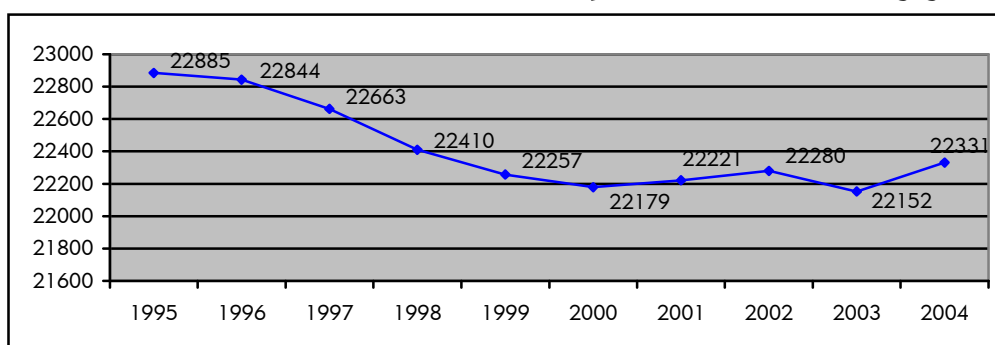
Depuis 1999, le nombre d'établissements de l'ESS a connu une **hausse de moyenne de 5 % par an**, contre 2 % pour les services hors ESS et 1,2 % pour l'ensemble des établissements bourguignons²³. Cette hausse a été plus marquée dans le **secteur associatif (+ 33 % en cinq ans)** et les **mutuelles (+ 30 % en cinq ans)**. Les coopératives ont enregistré une progression plus modérée (+ 7 % en cinq ans).

D'une manière générale, l'ESS est un employeur important de l'économie régionale. En 2004, il représente 11 % des contrats de travail bourguignons (hors agriculture et fonction publique). Ce secteur représente **21 % des établissements employant au moins 10 salariés** (contre 15 % pour le secteur des services hors ESS). Les 5.100 établissements créés depuis 1999 ont généré près de 11 400 emplois salariés. Puisque 2 000 établissements ont cessé leur activité durant la même période, la perte nette d'emplois est de 9 300 emplois. Le solde net pour l'ESS, depuis 1999 est nettement positif, avec 2 100 emplois créés.

c) Les créations dans l'artisanat : une reprise en 2004, mais un solde créations-disparitions négatif depuis une dizaine d'années

Entre 1993 et 2002, le nombre d'établissements du secteur artisanal bourguignon n'a cessé de diminuer, pour s'établir à 22 280 (encadré n° 16). Le solde création-disparition a connu pendant cette période une perte nette de 882 entreprises, soit une baisse de 3,8 %. Ce nombre a depuis légèrement progressé, puisque, selon les chiffres de l'INSEE, 22 331 entreprises étaient inscrites au répertoire informatique des métiers²⁴ au 1^{er} janvier 2004. Néanmoins, la **baisse sur dix ans atteint 2,4 %**, chiffre à mettre en perspective avec la **progression de 4,6 % enregistrée au niveau national**.

Encadré n° 16 - Evolution du nombre d'entreprises artisanales en Bourgogne



Source : CRM de Bourgogne

²¹ « Une coopérative est un regroupement de personnes (consommateurs, salariés ou entrepreneurs) poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs par le moyen d'une entreprise, gérée par ses membres et à leurs risques, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations. La propriété est collective et le pouvoir démocratique » (définition de l'INSEE).

²² **Lucie GRAS, Xavier MIGIEU**, *Les établissements de l'économie sociale et solidaires*, Bourgogne dimensions dossier, n° 40, octobre 2004. INSEE Bourgogne.

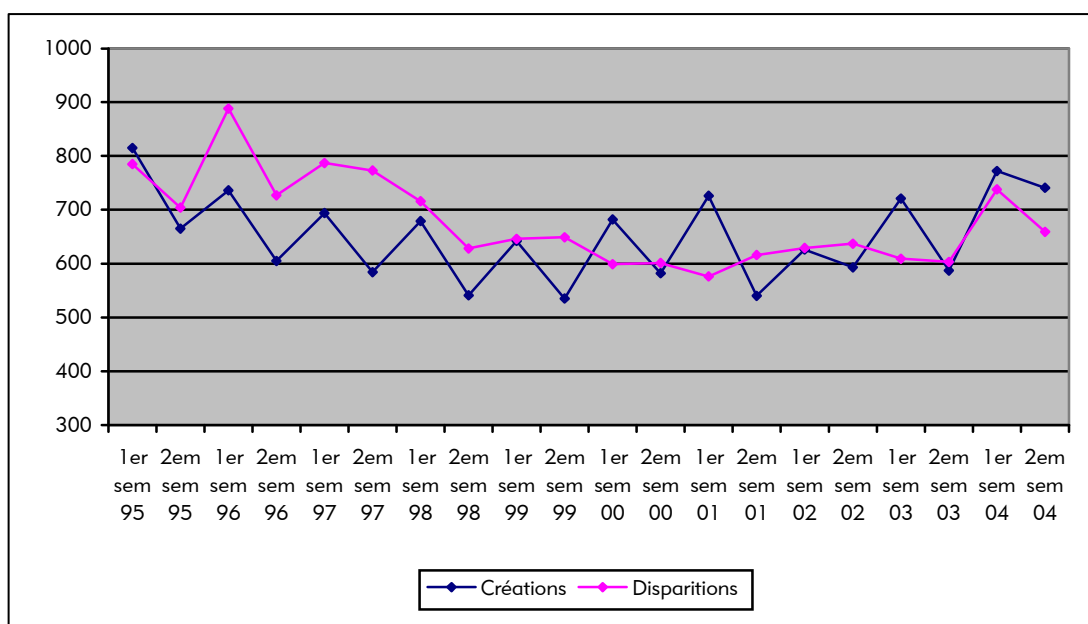
²³ **Xavier MIGIEU**, *L'économie sociale et solidaire : un établissement bourguignon sur huit*, Bourgogne dimensions, résultats statistiques n° 48, juin 2004, INSEE Bourgogne.

²⁴ Doivent être immatriculées au répertoire des métiers tenu par les Chambres de métiers et de l'artisanat les entreprises qui répondent à deux critères : d'une part, avoir une activité de production, de transformation, de réparation et de prestations de services, d'autre part avoir moins de dix salariés au moment de la création.

Cette évolution est à **nuancer selon les départements**. Ainsi, observe-t-on en 2004, une légère **augmentation** des créations dans **le secteur artisanal en Côte-d'Or** (+ 2,1 %, soit un solde positif de 134 entreprises), une **baisse limitée en Saône-et-Loire** (- 2 %, soit une perte de 148 entreprises) et dans l'Yonne (- 3,5 %, soit un solde négatif de 179 entreprises), mais plus significative dans la Nièvre (- 9,3 %, soit une perte de 361 entreprises).

Le mouvement des établissements (c'est-à-dire le différentiel entre créations et disparitions) est, quant à lui, de plus en plus important. Ainsi, si 7 % des 23 162 entreprises artisanales recensées au 1^{er} janvier 1993 avaient été immatriculés au cours de l'année 1992, 10 % de celles référencées au 1^{er} janvier 2002 s'étaient inscrites au répertoire informatique des métiers l'année précédente (encadré n° 17).

Encadré n° 17 - Mouvements d'entreprises dans le secteur de l'artisanat



Source : CRM de Bourgogne

Concernant la pérennité des entreprises, une étude de l'INSEE montre que les entreprises artisanales réussissent mieux : « Parmi les entrepreneurs individuels, si seulement **40 % des commerçants** fêtent le **cinquième anniversaire** de leur entreprise, cette proportion s'élève à **73 % pour les artisans-commerçants**... Les artisans bénéficient d'une meilleure formation et d'une plus grande expérience. Ils ont ainsi pour les deux tiers d'entre eux un diplôme technique »²⁵. Ce dernier aspect peut contribuer à expliquer le nombre plus faible de défaillances d'entreprises dans l'artisanat.

1.1.5. Les créations par secteurs géographiques : le dynamisme de l'axe Auxerre-Dijon-Mâcon

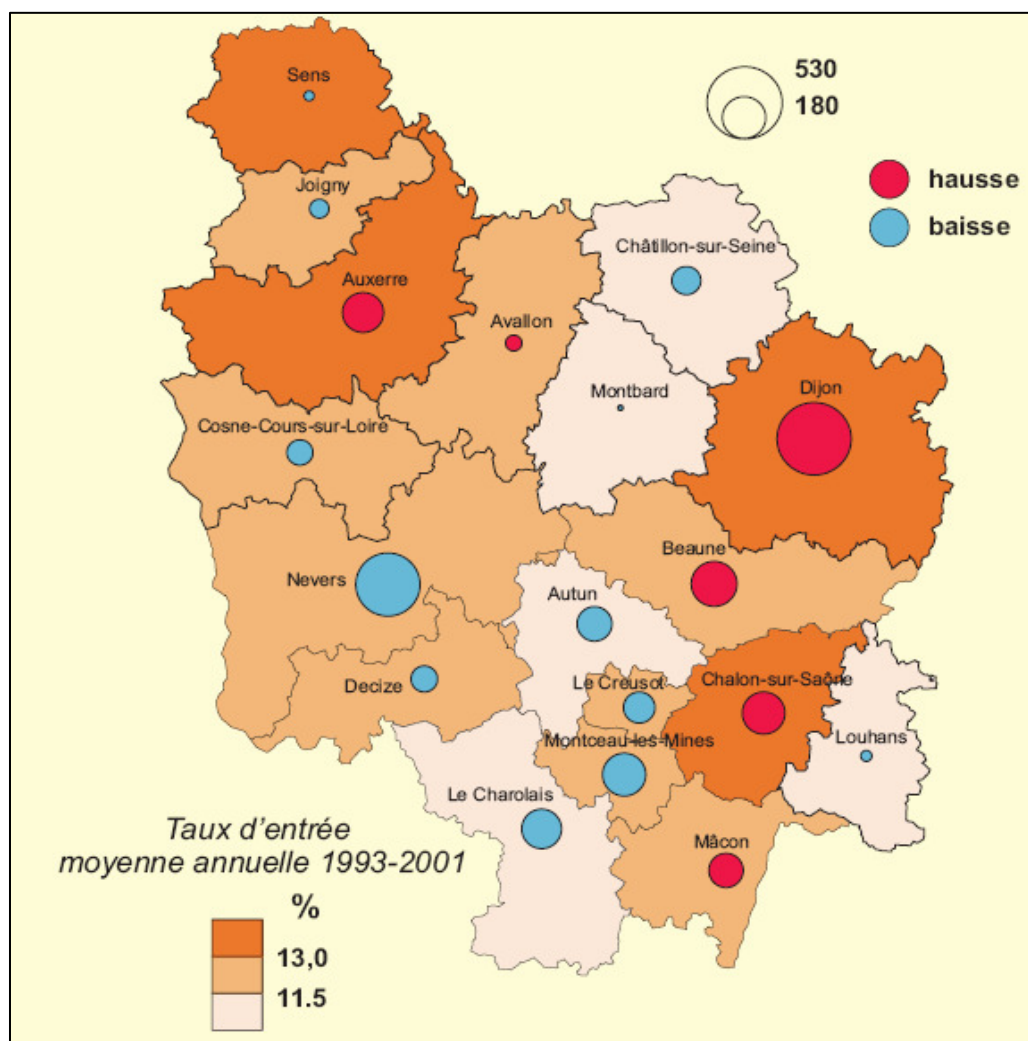
L'analyse par secteurs géographiques révèle que, depuis 1993, le tissu productif augmente dans un tiers des zones d'emploi bourguignonnes, selon un axe Dijon-Mâcon et une partie de l'Yonne (encadré 18). Ainsi, Dijon, Auxerre et Chalon-sur-Saône connaissent-elles à la fois un taux de renouvellement élevé et une augmentation du nombre de leurs entreprises ; Sens appartient également à la zone de fort renouvellement, mais sur ce bassin d'emplois le nombre d'établissements reste stable.

²⁵ Jeunes entreprises : des chances de survie inégales, Bourgogne Dimensions, mars 2001, INSEE Bourgogne.

A l'inverse, à Nevers, Montceau-les-Mines, Le Creusot, Cosne-Cours-sur-Loire et Decize, des taux de renouvellement modérés se doublent d'une baisse du nombre d'entreprises.

Autun, Chatillon-sur-Seine, le Charollais, Montbard et Louhans, quant à elles, enregistrent de faibles taux de renouvellement et une diminution du nombre de leurs établissements. Enfin, Beaune, Mâcon et Avallon cumulent des taux de renouvellement modérés et une croissance de leur tissu productif²⁶.

Encadré n° 18 – Evolution du nombre d'établissements de 1993 à 2002



Source : INSEE

La répartition géographique des créations d'entreprises reflète le poids de la population de chaque département (encadré n° 19). En 2004, deux tiers des créations d'entreprises *ex nihilo* (66,79%) se situent sur deux départements : la Côte-d'Or (35,38 %) et la Saône-et-Loire (31,41 %). La Côte-d'Or compte davantage de créations pures (37,66%) et la Saône-et-Loire davantage de reprises (37,05 %).

²⁶ Ibidem.

Encadré n° 19 – Répartition géographique des créations d'entreprises en 2004

Départements	Créations pures		reprises		réactivations		Créations totales	
	Nombre	proportion	Nombre	proportion	Nombre	proportion	Nombre	proportion
Côte-d'Or	1 396	37,66 %	368	32,22 %	277	30,11 %	2 041	35,38 %
Nièvre	466	12,57 %	143	12,52 %	147	15,98 %	756	13,10 %
Saône et Loire	1 109	29,92 %	423	37,05 %	280	30,43 %	1 812	31,41 %
Yonne	736	19,85 %	208	18,21 %	216	23,48 %	1 160	20,11 %
Bourgogne	3 707	100,00 %	1 142	100,00 %	920	100 %	5 769	100 %

Source : INSEE-APCE

En 2004, la Bourgogne a enregistré une hausse globale des créations de 8,95 %. Là encore, les évolutions sont différentes selon les départements (encadré n°20). Grâce à une hausse de 28,02 % des créations pures et de 8,89 % des réactivations, la **Nièvre enregistre la plus forte augmentation** : + 17,76 %, **toutes créations confondues**. La Côte-d'Or connaît la hausse la plus prononcée en nombre d'établissements (+ 246) : l'augmentation des créations ex *nihilo* (+18,71 %) et des reprises (+ 6,05 %) est particulièrement significative dans ce département. La progression est plus modeste en Saône-et-Loire : + 7,92 % au total. Seule l'Yonne se situe en dehors de la tendance régionale, avec une baisse des créations de 1,61 %. Cette évolution est liée au recul des reprises (- 10,34 %) et des réactivations (- 8,47 %)²⁷.

Encadré n° 20 – Répartitions des créations d'entreprises par secteurs géographiques et par types

	Créations pures		Reprises		Réactivations		Total	
	2004	Variation 2004/2003	2004	Variation 2004/2003	2004	Variation 2004/2003	2004	Variation 2004/2003
Côte-d'Or	1 396	18,70%	368	6,05%	277	1,84%	2 041	13,70%
Nièvre	466	28,02%	143	0%	147	8,89%	756	17,76%
Saône-et-Loire	1 109	12,47%	423	-0,70%	280	4,87%	1 812	7,92%
Yonne	736	3,52%	208	-10,34%	216	-8,47%	1 160	-1,61%
Total	3 707	14,52%	1 142	-0,52%	920	1,10%	5 769	8,47%

Source : INSEE – Fichier SIRENE

1.1.6. Les créations par secteurs d'activités et par départements

En 2004, la Côte-d'Or a connu une très forte progression des créations dans les domaines des transports (+ 86,21 %), de l'industrie agro-alimentaire (IAA) (+41,94 %) et des services (+ 18,24 % pour les services aux entreprises, + 15,11 % pour les services aux particuliers). A l'inverse, la construction (+ 8,24 %), le commerce (+4,68 %) et les industries hors IAA (+ 1,94%) ont été caractérisés par des évolutions plus modestes.

La Nièvre a enregistré sa plus forte progression dans le secteur des IAA (+ 50 %, soit 10 entreprises supplémentaires, ce qui permet à ce département de retrouver les résultats de l'année 2002). Elle est également marquée par une hausse significative dans le domaine du commerce (+ 25,30 %) et de la construction (+20,75 %).

²⁷ Pour l'ensemble du paragraphe, voir *Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004*, CRCI Bourgogne, 2004.

Dans les secteurs de la **construction** (+ 28,22 %), des **services aux particuliers** (+ 25,95 %) et aux entreprises (+ 24,02 %) la **Saône-et-Loire** a connu les **évolutions les plus positives**. Les transports (- 7,89 %) et les IAA (- 8,62 %) reculent quant à eux assez nettement.

L'Yonne a enregistré des hausses véritablement significatives seulement pour les industries hors IAA et le domaine des transports. Les secteurs des IAA (- 7,32 %), des cafés-hôtels-restaurants (- 8,82 %) et du commerce (- 17,34 %) ont en revanche subi des baisses sensibles²⁸.

**Encadré n° 21 - Répartition des créations d'entreprises
par secteurs d'activités et par département**

	Créations ex nihilo	Reprises	Réactivations	Total 2004	Evolution 2004/2003
Industrie hors IAA					
Côte-d'Or	76	15	14	105	1,94%
Nièvre	30	9	3	42	5,00%
Saône-et-Loire	69	22	9	100	1,01%
Yonne	43	15	9	67	34,00%
IAA					
Côte-d'Or	7	24	13	44	41,94%
Nièvre	13	9	8	30	50,00%
Saône-et-Loire	9	34	10	53	-8,62%
Yonne	13	16	9	38	-7,32%
Construction					
Côte-d'Or	212	23	41	276	8,24%
Nièvre	87	14	27	128	20,75%
Saône-et-Loire	214	51	44	309	28,22%
Yonne	142	18	31	191	21,66%
Commerce					
Côte-d'Or	359	97	81	537	4,68%
Nièvre	130	38	40	208	25,30%
Saône-et-Loire	253	118	81	452	-8,32%
Yonne	173	66	66	305	-17,34%
Café-hôtels-restaurants					
Côte-d'Or	59	123	24	206	11,96%
Nièvre	22	54	23	99	1,02%
Saône-et-Loire	69	134	41	305	8,44%
Yonne	39	61	24	124	-8,82%
Services aux entreprises					
Côte-d'Or	325	15	36	376	18,24%
Nièvre	66	5	14	85	14,86%
Saône-et-Loire	210	10	33	461	24,02%
Yonne	121	3	21	145	-12,12%
Services aux particuliers					
Côte-d'Or	106	35	19	160	15,11%
Nièvre	45	8	9	62	14,81%
Saône-et-Loire	108	32	25	222	25,95%
Yonne	63	17	21	101	14,77%
Autres particuliers					
Côte-d'Or	211	29	43	283	26,91%
Nièvre	60	3	19	82	30,16%
Saône-et-Loire	154	13	34	365	5,79%
Yonne	121	5	31	157	6,08%
Transport					
Côte-d'Or	41	7	6	54	86,21%
Nièvre	13	3	4	20	-4,76%
Saône-et-Loire	23	9	3	74	-7,89%
Yonne	21	7	4	32	28,00%
Total	3 707	1 142	920	5 769	8,95%

Source : INSEE – Fichier SIRENE

²⁸ Ibidem pour l'ensemble du paragraphe.

1.2. La pérennité des entreprises bourguignonnes issues de la cohorte de 1998

1.2.1. Un taux de pérennité supérieur à la moyenne des autres régions métropolitaines

Les résultats présentés dans ce rapport sont issus des études statistiques menées sur l'enquête SINE pour la génération 1998 et se basent sur les entreprises ayant atteint leur troisième ou leur cinquième année en Bourgogne.

Encadré n° 22 - Le Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE)

Ce dispositif est un système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises. Il permet de suivre les nouvelles entreprises créées au cours du premier semestre d'une même année issues du champ ICS (industrie, commerce, services)²⁹. Les activités financières et l'agriculture sont exclues. Il a pour objectif de suivre ces entreprises au cours de leurs cinq premières années.

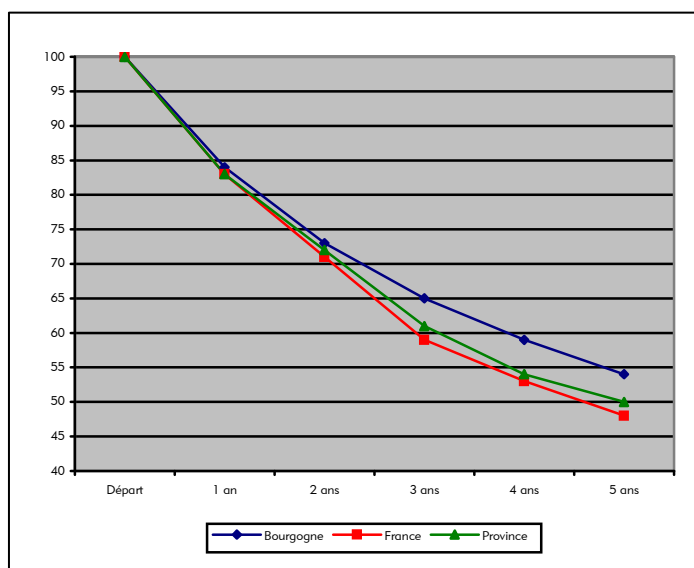
Cette enquête est menée par l'INSEE tous les quatre ans sur un échantillon de nouvelles entreprises. Les entreprises sont interrogées trois fois : l'année de leur création, puis réinterrogées la troisième et cinquième année afin de connaître leur devenir. Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1994, 1998 et 2002. Le premier questionnaire porte sur les profils des entrepreneurs et des entreprises et les conditions de création. Ensuite, sont analysés les difficultés rencontrées, l'impact sur l'emploi et le développement au niveau national et régional.

Source : INSEE

Encadré n° 23 – Taux de pérennité des entreprises

L'enquête SINE réalisée pour la **cohorte de 1998** (c'est-à-dire pour l'ensemble des entreprises nouvellement créées au cours du 1^{er} semestre 1998) fait apparaître un **taux de pérennité à trois ans en 2001 de 69 %**. Ce résultat, qui classe la Bourgogne au **7^{ème} rang des régions métropolitaines**, est supérieur de près de six points à la moyenne métropolitaine³⁰.

En 2003, 530 entreprises sur les 982 créées en Bourgogne en 1998 étaient encore actives, soit un **taux de survie au-delà des cinq ans de 54 %**, également supérieur de six points au taux national (48 %)³¹.



Source : INSEE

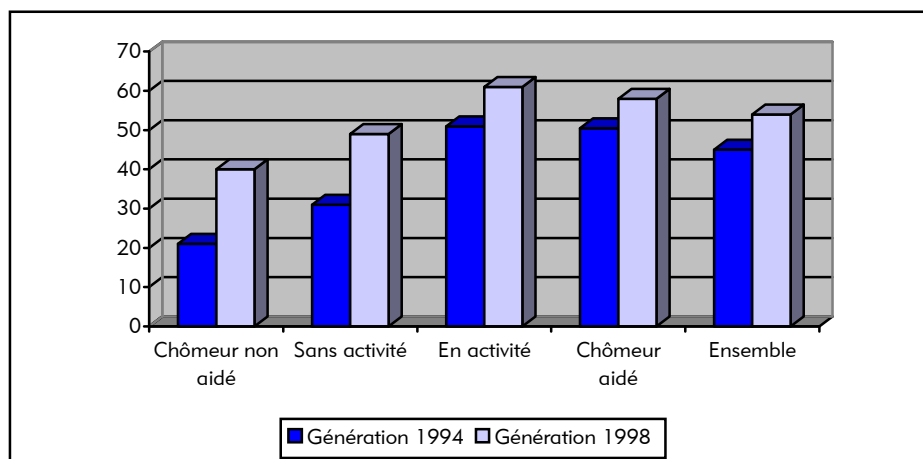
La comparaison avec la précédente enquête SINE montre que le taux de survie à cinq ans des entreprises de la génération 1998 est supérieur à celui de la génération 1994, quel que soit le profil du créateur (encadré n° 24).

²⁹ C'est le champ de la statistique courante actuelle de la création d'entreprises.

³⁰ **Fabrice LOONES**, *Entreprises de Bourgogne génération 1998 : plus d'une sur deux a passé le cap des cinq ans*, Bourgogne dimensions, n° 122, juin 2005, INSEE Bourgogne.

³¹ *Ibidem*.

Encadré n° 24 - Taux de pérennité à 5 ans des nouvelles entreprises de 1994 et 1998 suivant la situation préalable du créateur



Source : INSEE

Une **meilleure conjoncture économique**, **l'évolution des moyens consacrés au démarrage** et le **développement des dispositifs d'accompagnement** en Bourgogne depuis 2000 peuvent expliquer ce bon résultat. La mise en place des associations de prêt d'honneur (APH) par le Conseil régional de Bourgogne mais aussi l'implantation d'antennes de réseaux nationaux en Bourgogne tels que par exemple les boutiques de gestion de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or, Bourgogne entreprendre, la délégation régionale de l'association pour l'initiative économique (ADIE) ont apporté un appui aux candidats à la création.

1.2.2. Des défaillances d'entreprises inégales selon les départements

En 2004, le nombre de défaillances a augmenté de 4,69 % par rapport à l'année 2002, une évolution relativement faible compte tenu de la forte progression des créations (+ 17,49 %) ³². Cette moyenne masque des évolutions très différentes, puisque les défaillances reculent en Côte-d'Or et dans la Nièvre, alors qu'elles progressent en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, où elles excèdent même les défaillances (encadré n° 25).

Encadré n° 25 – Evolution comparée des défaillances et des créations d'entreprises 2002-2004

	Défaillances			Créations		
	2002	2004	Variation 2004/2002	2002	2004	Variation 2004/2002
Côte-d'Or	237	216	-8,86%	1 645	2 041	24,07%
Nièvre	106	101	-4,72%	622	756	21,54%
Saône-et-Loire	246	288	17,07%	1 569	1 812	15,49%
Yonne	136	154	13,24%	1 074	1 160	8,01%
Bourgogne	725	759	4,69%	4 910	5 769	17,49%

Source : INSEE – Fichier SIRENE

La **Saône-et-Loire** enregistre à elle seule **39 % des défaillances bourguignonnes** (alors qu'elle représente 31 % des créations), **devant la Côte-d'Or** (28 %), l'Yonne (20 %) et la Nièvre (13 %) ³³.

³² Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004, CRCI Bourgogne, 2004.

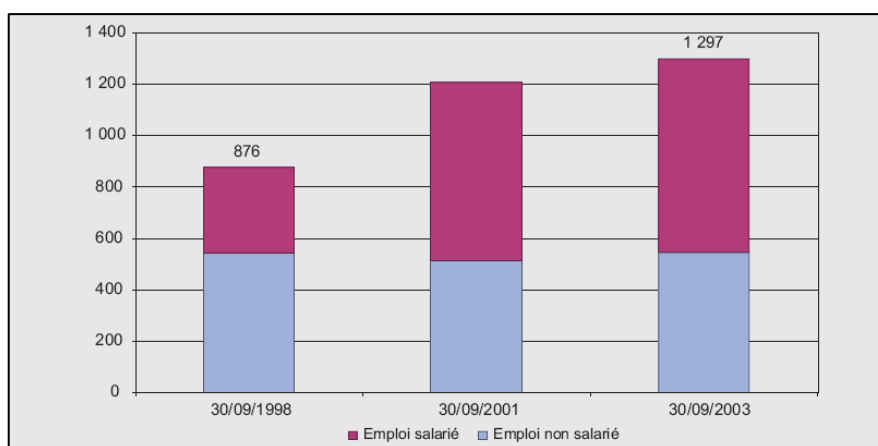
³³ Ibidem.

1.3. L'impact des créations d'entreprises sur l'emploi : de très petites unités au départ avec des créations d'emplois au cours des trois premières années

530 entreprises des 982 créées en 1998 en Bourgogne étaient encore actives en 2003. De 880 emplois en 1998, elles sont passées à près de 1 300 au 30 septembre 2003, soit un gain de 420 emplois.

Les **embauches** ont eu lieu **au cours de leurs trois premières années d'existence**, avec une hausse des effectifs de 38 % en moyenne entre 1998 et 2001. L'évolution n'a été ensuite que de 7 % entre 2001 et 2003³⁴. Elles concernent principalement **l'emploi salarié**, qui passe de **330 à 750 personnes**, **l'emploi non salarié** restant **stable**.

Encadré n° 26 – Evolution de l'emploi dans les entreprises pérennes



Source : INSEE – Fichier SIRENE

Au bout de **cinq ans**, **55 %** des entreprises pérennes conservent le **même effectif**, 11 % ont perdu au moins un salarié et **36 %** ont connu une **hausse de l'emploi**. Cette augmentation reste toutefois majoritairement limitée à un ou deux salariés³⁵. Comme le signale l'encadré n°27, les jeunes entreprises demeurent en effet **de très petites unités**, ce qui est conforme aux observations faites au niveau national (dans 83 % des cas, une nouvelle entreprise se crée sans autre emploi que celui de son créateur³⁶).

Encadré n° 27 – Taille des entreprises à la création en 2004

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne		Variation 2004/2003	Part relative en 2004
					2004	2003		
0 salariés	1 605	571	1 340	736	4 252	4 073	179	73,70%
1-2 salariés	296	109	291	140	836	793	43	14,49%
3-5 salariés	75	25	75	37	212	246	-34	3,68%
6-9 salariés	23	12	26	14	75	89	-14	1,30%
10-19 salariés	9	3	5	6	23	48	-25	0,40%
20-49 salariés	0	0	3	3	6	16	-10	0,11%
50-99 salariés	1	2	0	0	3	5	-2	0,05%
Plus de 100 salariés	0	0	1	1	2	3	-1	0,03%
Effectifs inconnus	32	34	71	223	360	22	338	6,24%
Total	2 041	756	1 812	1 160	5 769	5 295	474	100,00%

Source : INSEE – Fichier SIRENE

³⁴ **Fabrice LOONES**, *Entreprises de Bourgogne génération 1998 : plus d'une sur deux a passé le cap des cinq ans*, Bourgogne dimensions, n° 122, juin 2005, INSEE Bourgogne.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ **Virginie FABRE**, *La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004*, INSEE Première, n° 1002, janvier 2005, INSEE.

Les jeunes entreprises emploient une **partie de leurs salariés à temps partiel**. A la fin 2001, 16 % des salariés (hors dirigeant) des entreprises de la génération 1998 occupaient un emploi à temps partiel. Le recours à cette **forme d'organisation du travail** est surtout utilisé dans **les services aux particuliers ou dans l'agroalimentaire** (boucheries et charcuteries). Dans **l'industrie**, le temps partiel concerne à peine 6 % de la main d'œuvre, mais en contrepartie, ce secteur recourt davantage à **l'intérim ou aux embauches sous contrat à durée déterminée** pour faire face aux fluctuations d'activités.

Les **secteurs de l'industrie et des services aux entreprises** sont ceux ayant le **plus embauché**. Ce développement est en parti lié à l'essor des TIC, lesquels ont favorisé de nouvelles activités dans le domaine des services informatiques.

2. LES CONDITIONS D'ESSOR ET DE REUSSITE DES NOUVELLES ENTREPRISES BOURGUIGNONNES³⁷

La réussite de l'entreprise repose en partie sur l'homme qui a décidé de s'engager dans une telle démarche mais varie également selon les caractéristiques des entreprises, les capitaux investis ou encore la possibilité de bénéficier d'aides publiques.

2.1. Des entreprises portées par des hommes

Le profil du créateur a une influence sur la durée de vie de l'entreprise. Ainsi, son expérience professionnelle, son parcours, mais aussi son niveau d'études ou son âge sont autant de variables susceptibles d'expliquer les différences de performances des nouvelles entreprises.

Les créateurs disposant d'un **diplôme technique, type CAP ou BEP, réussissent mieux** que les créateurs non diplômés ou ayant une formation plus généraliste. En effet, ces derniers disposent d'un **savoir-faire**, d'une **compétence** qu'ils peuvent valoriser immédiatement.

A profil identique, les **personnes en activité professionnelle** avant la création ont **plus de chances de pérenniser leur entreprise**. De fait, pour ces derniers, le taux de pérennité à cinq ans pour la génération 1998 est de **62 % contre 51 %** pour les **chômeurs de plus d'un an**. Ce résultat peut s'expliquer par le plus grand dynamisme des actifs et un **meilleur contact avec les réseaux professionnels**.

En 1998, sur 100 personnes ayant créé leur entreprise, 30 appartenaient à la catégorie des **artisans-commerçants**, chefs d'entreprises ou cadres. **Cinq ans plus tard, 57 % étaient encore en activité**. Un tri croisé révèle que 52 % d'entre elles avaient déjà monté d'autres projets de création d'entreprises auparavant. Ces expériences les ont conduites à faire des choix plus judicieux. Elles sont plus nombreuses à avoir créé leur entreprise sous forme individuelle.

Les **anciens ouvriers** devenus chefs d'entreprise affichent un **meilleur taux de pérennité que les autres catégories professionnelles** : 65 % d'entre eux sont encore à la tête de leur entreprise après cinq années d'activité, contre 59 % pour les professions intermédiaires, 57 % pour les artisans-commerçants et cadres, et 49 % pour les employés.

³⁷ Pour l'ensemble de cette partie, voir **Fabrice LOONES**, *Entreprises de Bourgogne génération 1998 : plus d'une sur deux a passé le cap des cinq ans*, Bourgogne dimensions, n° 122, juin 2005, INSEE Bourgogne.

Plusieurs facteurs expliquent la meilleure réussite des anciens ouvriers. D'abord, ceux-ci disposent d'un **savoir-faire** et d'une **expérience en entreprise** qui leur a permis de développer des compétences, de **connaître les caractéristiques du marché** (localisation et connaissance des fournisseurs et des clients potentiels, risques liés au secteur d'activités), mais aussi de **développer des réseaux**. Le plus souvent, l'activité qu'ils développent est en lien avec celle qu'ils exerçaient auparavant, ce qui accroît leurs chances de succès. Enfin, près des trois quarts d'entre eux ont choisi de créer une entreprise artisanale, or, cette forme d'entreprise a des taux de survie plus élevés.

Seulement **43 % des entreprises** dont le **créateur à moins de 30 ans** atteignent leur **cinquième année**, contre **62 %** pour celles créées par une personne appartenant à la **tranche d'âge 40 à 49 ans**. La jeunesse est donc un facteur de fragilité : à l'évidence, le manque d'expérience professionnelle, une connaissance imparfaite des réseaux d'acteurs ou du fonctionnement et des règles du marché nuit à la réussite.

Deux catégories socioprofessionnelles semblent avoir **plus de difficultés** à pérenniser leur entreprise : les **employés et les inactifs**. D'abord moins nombreux à créer une entreprise (les anciens employés représentent seulement 25 % des créateurs), ils sont également fréquemment au chômage au moment de mettre en œuvre leur projet (c'est le cas pour 60 % d'entre eux), situation qui, comme nous l'avons vu, fragilise la réussite. Toutefois, ils créent souvent leur entreprise dans les domaines du commerce ou des services, secteurs connaissant des taux de survie plus faibles. Cette catégorie de créateurs dispose par ailleurs de capitaux propres faibles et se constitue souvent en entreprises individuelles, statut dont le taux de pérennité est plus faible au bout de cinq ans. Enfin, moins nombreux à avoir suivi une formation, ils bénéficient moins souvent d'aides publiques.

Encadré n° 28 – Profil de l'entrepreneur bourguignon

Profil créateur	Structure au 1 ^{er} semestre 1998 en %	Taux de pérennité à 5 ans en %
Qualification préalable à la création	100	
Artisan-commerçant, chef d'entreprise et cadre	30	57
Profession intermédiaire	13	59
Employé	26	49
Ouvrier	19	65
Inactif (yc. étudiant)	12	51
Diplôme le plus élevé	100	
Pas de diplôme, CEP, BEPC	27	51
CAP/BEP	32	60
Bac	18	56
Bac + 2 et plus	23	56
Âge	100	
Moins de 30 ans	26	43
De 30 à 39 ans	36	58
De 40 à 49 ans	26	62
50 ans et plus	12	52
Situation préalable à la création	100	
En activité	46	62
Chômeur de moins d'un an	23	53
Chômeur de plus d'un an	18	51
Sans activité	13	49
Précédent dans la création	100	
Première création	78	55
Avait déjà créé une entreprise	22	58

Source : INSEE

Au regard des données nationales, la spécificité de la Bourgogne³⁸ apparaît sur quatre aspects :

- le poids plus faible des créateurs de nationalité étrangère (7 % contre 11 %),
- le pourcentage plus faible de diplômés ayant un niveau supérieur au baccalauréat (23 %, contre 30 %),
- le bon niveau de formation des créateurs par rapport au niveau national (34 %, contre 31 %),
- le niveau élevé d'aides publiques par rapport à la moyenne nationale (30 %, contre 21 %).

Source : CRCI 2004

2.2. L'industrie et l'artisanat : deux secteurs dans lesquels les entreprises résistent mieux

Comme le montre l'enquête SINE auprès des entreprises créées en 1998 et interrogées cinq ans après leur création, la **longévité** des entreprises est plus **incertaine dans les services et le commerce** (respectivement 51 % et 49 %)³⁹. Dans ces secteurs, les créations correspondent **souvent** à des **projets individuels** dont l'objectif premier est la **création de son propre emploi**. Les projets sont donc de petites dimensions et les entrepreneurs se lancent sur le marché **avec un capital de départ modeste**.

A profil identique, les **entreprises industrielles et de la construction**, caractérisées par un **investissement initial important** et des **projets plus solides, ont 1,8 fois plus de chances d'être encore actives après trois ans que celles des autres secteurs d'activités**⁴⁰. Ainsi, leur taux de survie respectif est-il de 65 % (il atteint même 70 % pour les IAA) et de 63 %.

Le taux de pérennité des **entreprises artisanales** est, de manière générale, plus important (encadré 29). Ces **bons résultats** s'expliquent d'une part par le fait que ces entreprises font davantage suite à des reprises qu'à des créations *ex nihilo*, qu'elles sont **mieux implantées dans l'espace rural** et qu'elles bénéficient de **moyens financiers plus importants**⁴¹, d'une **meilleure formation** et d'une plus **grande expérience** des créateurs⁴².

Encadré n° 29 – Comparaison du taux de pérennité des entreprises artisanales et non artisanales

	Entreprises créées au 1 ^{er} semestre 1998	Nombre d'entreprises pérennes 3 ans après	Taux de survie à 3 ans
Entreprises non artisanales	873	566	65%
Entreprises artisanales	534	411	77%
Bâtiment	229	179	78%
Transport, réparation et autres services	150	103	69%
Secteur alimentaire	76	63	83%

Source : INSEE

³⁸ *Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004*, CRCI Bourgogne, 2004.

³⁹ **Fabrice LOONES**, *Entreprises de Bourgogne génération 1998 : plus d'une sur deux a passé le cap des cinq ans*, Bourgogne dimensions, n° 122, juin 2005, INSEE Bourgogne.

⁴⁰ **Fabrice LOONES**, *Pérennité des entreprises créées en 1998 : les moyens et l'expérience favorisent la longévité*, Bourgogne dimensions, n° 106, novembre 2003, INSEE Bourgogne.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² **Laurent AUZET**, *Jeunes entreprises : des chances de survie inégales*, Bourgogne Dimensions, mars 2001, INSEE Bourgogne.

Si la dynamique de création est plus élevée en zone urbaine, les entreprises **implantées en zones rurales ont de meilleures chances de survie.**

2.3. Le capital investi dans l'entreprise et le recours aux aides publiques : un atout pour faire face aux difficultés financières

Le capital investi initialement et la part des ressources propres des entrepreneurs sont souvent plus importants, ce qui leur permet de **faire face à d'éventuelles difficultés financières** (délais de recouvrement de créances avec les fournisseurs, hausse du prix des matières premières, recrutement de personnel ou encore aléas conjoncturels).

En effet, le montant de capital de départ est une assurance importante pour faire face aux difficultés. A profil identique (secteur activité, moyens financiers, âge du créateur...), les entreprises disposant d'un **capital initial de plus de 7 622 euros** ont un **taux de pérennité à cinq ans égal à 60 %** (contre 50 % pour un capital inférieur).

Le taux de pérennité des entreprises est également plus élevé pour celles ayant réalisé **une étude financière préalable** afin de vérifier la solidité financière de l'établissement. En revanche, la réalisation d'une étude de marché a peu d'influence sur l'avenir de l'entreprise.

Enfin, les entreprises ayant bénéficié **d'aides financières publiques** ont un **taux de survie à cinq ans supérieur de 5 points par rapport à celles qui n'ont pas été aidées.**

Encadré n° 30 – Profil de l'entreprise bourguignonne

Profil entreprise	Structure au 1 ^{er} semestre 1998 en %	Taux de pérennité à 5 ans en %
Secteur d'activité	100	
Industrie	8	65
Construction	20	63
Commerce et réparations	33	49
Services	39	51
Forme juridique	100	
Entreprise individuelle	65	49
Société	35	63
Moyens financiers au démarrage	100	
Moins de 7 622 €	43	50
Plus de 7 622 €	57	60
Obtention d'une aide publique	100	
Oui	38	59
Non	62	54
Artisanat	100	
Entreprise artisanale	38	59
Entreprise non artisanale	62	51
Taille au démarrage	100	
Pas de salarié	75	56
Au moins un salarié	25	56

Source : INSEE

2.4. L'identification des risques de cessation d'activité des nouvelles entreprises

La Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et des Services (DECAS) en partenariat avec l'INSEE a sollicité un cabinet d'études afin d'interroger les créateurs dont l'entreprise n'a pas atteint la cinquième année en vue d'identifier les causes de cessation⁴³. Ainsi sur 100 entreprises créées *ex nihilo* en 1998, 52 d'entre elles n'ont pas atteint leur cinquième anniversaire. Toutefois, ces **fermetures** ne sont pas seulement la conséquence d'un échec économique. Ainsi, quatre sont dues à une **évolution de l'entreprise** (création d'une autre entreprise, transformation du statut juridique, départ en retraite du créateur) ; dix relèvent de **fermetures définitives sans lien avec les difficultés économiques habituelles** et sont principalement dues à des **problèmes de santé ou d'ordre personnel** ; enfin, trente-huit correspondent à des **échecs résultant des difficultés économiques**. Le taux de cessation est plus élevé pour les entreprises comptant moins de cinq années d'activité (15 %, contre 8,5 % pour les entreprises de plus de cinq ans). Parmi celles qui cessent leur activité, 35 000 à 50 000 d'entre elles sont considérées comme défailtantes⁴⁴.

Encadré n° 31 - Causes de cessation des entreprises de moins de cinq ans

Situation globale (champ des cessations hors cas de continuation sous une forme ou sous une autre)

Catégorie de problème	Problème détaillé	Part des créateurs ayant été fortement concernés		Pondération des problèmes rencontrés	
1 - problèmes financiers	Problème des charges, taxes	79%	63%	40%	12%
	Revenus personnels trop faibles		49%		8%
	Marge / Rentabilité insuffisante		37%		7%
	Insuffisance de fonds propres		32%		5%
	Impayés des clients - défaillance de clients		19%		4%
	Délais de paiement, problèmes de trésorerie		24%		4%
2 - problèmes de marché / de clientèle	Chiffre d'Affaires insuffisant	62%	56%	27%	10%
	La difficulté de trouver des clients		24%		6%
	Concurrence trop forte		25%		5%
	Mauvaise évaluation de la réalité de votre marché		18%		5%
	Conjoncture défavorable		3%		1%
3 - problèmes de gestion	Problèmes administratifs et réglementaires	50%	29%	18%	7%
	Manque de soutien, de conseil, le sentiment d'isolement		26%		5%
	Méconnaissance en matière de gestion		14%		3%
	Problème avec tiers		6%		2%
	Mésentente entre associés		3%		1%
4 - problèmes liés à la personne	Problèmes d'ordre personnel	44%	24%	15%	7%
	Une surcharge de travail, votre vie familiale gâchée		27%		6%
	Manque confiance		4%		1%
	Problème de santé		3%		1%
Total		235%	486%	100%	100%

Lecture : pour une entreprise « moyenne » ayant cessé avant son 5^{ème} anniversaire, le problème des charges a contribué pour 12% à l'arrêt de l'entreprise, 63% des personnes interrogées ayant rencontré ce problème (une note de 0 à 10 était demandée aux chefs d'entreprise interrogés pour chacun des thèmes, les créateurs fortement concernés étant repérés par une note de 7 ou plus, la colonne pondération donnant la structure de l'ensemble des notes attribuées)

Source : Étude sur le devenir des créateurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise, DEcas

⁴³ Cette enquête téléphonique a été menée auprès de 1350 entreprises créées *ex nihilo* entre 1997 et 2002 et ayant cessé leur activité en 2002.

⁴⁴ Sont considérées comme défailtantes les entreprises qui ont déposé leur bilan auprès du tribunal de commerce, c'est à dire qui sont en état de cessation de paiement. Dans la majorité des cas, la cessation de paiement est suivie d'une liquidation judiciaire. Mais dans quelques cas, le redressement judiciaire aboutit au rétablissement de l'entreprise seule ou grâce à un repreneur.

3. LES DISPOSITIFS D'APPUI A LA CREATION D'ENTREPRISE EN BOURGOGNE AU SERVICE DE PORTEURS DE PROJETS

Cette partie s'appuie sur les auditions et sur une enquête téléphonique⁴⁵ conduite auprès de 119 chefs d'entreprises issus du champ ICS et ayant créé leur entreprise en 2003. Elle fournit un certain nombre d'éléments d'information sur le parcours du créateur, le type d'accompagnement dont il a bénéficié (formation, accompagnement hors formation, aides financières) et permet d'apprécier le degré de satisfaction des chefs d'entreprises à l'égard des appuis reçus.

3.1. Une distinction entre structures dédiées et non dédiées d'appui à la création d'entreprises

En Bourgogne, les collectivités et leurs groupements, mais aussi le réseau des chambres consulaires ou de nombreuses associations proposent des dispositifs en vue de favoriser la création d'entreprises.

La BDPME⁴⁶ a établi une distinction entre deux types d'intervenants susceptibles d'apporter un appui aux porteurs de projets :

- les **structures professionnelles dédiées à la création d'entreprises**, dont « *la vocation est d'apporter un appui aux candidats à la création d'entreprise* »,
- les **structures professionnelles non dédiées**, c'est-à-dire celles dont « *la vocation n'est pas d'apporter spécifiquement un appui aux créateurs d'entreprises mais dont les activités les conduisent à entrer en relation avec les chefs d'entreprises* ». Elles proposent une prestation de services (experts-comptables, avocats, notaires, banquiers, consultants).

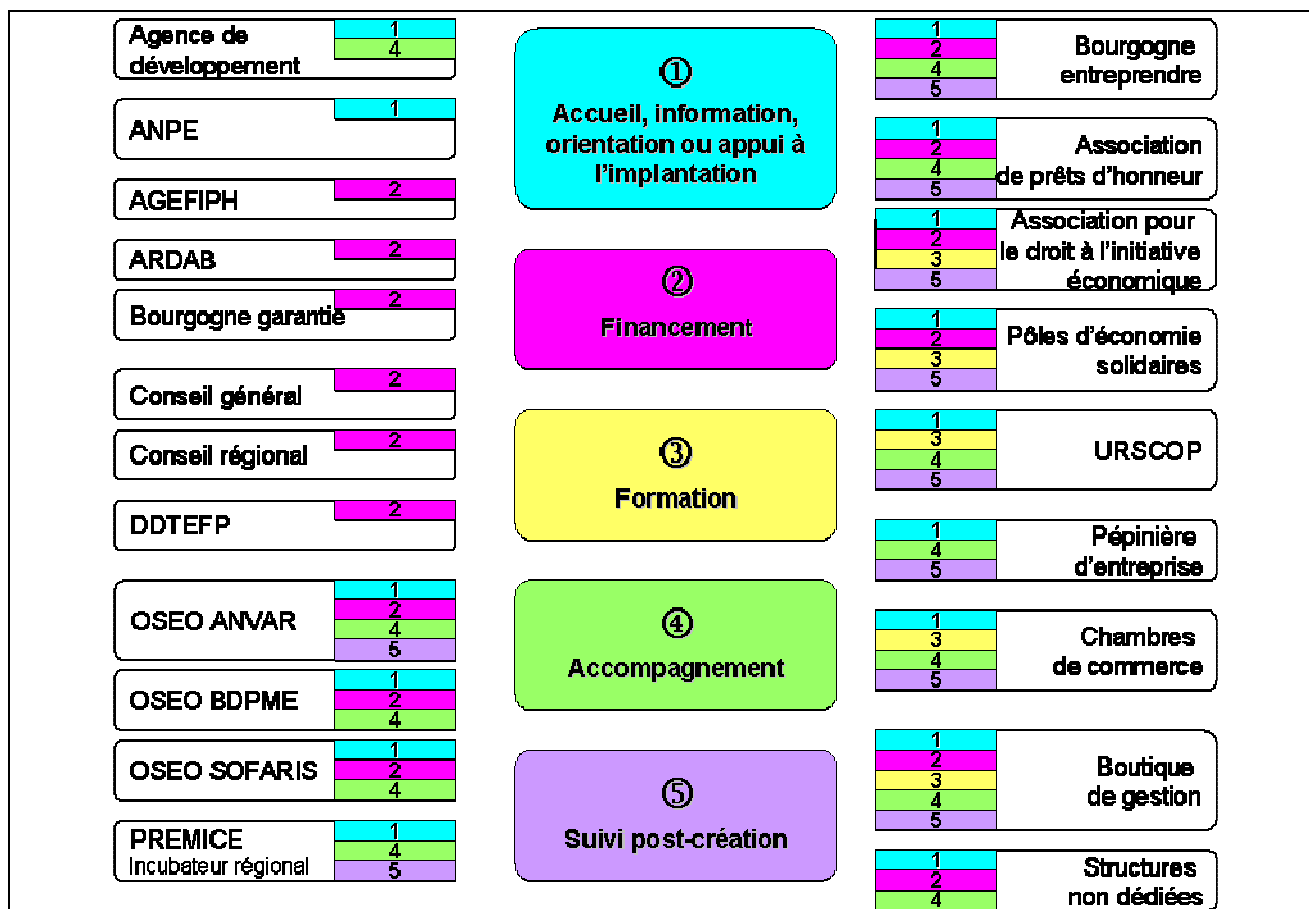
3.2. Une hétérogénéité des offres de services proposées au cours des différentes phases d'accompagnement

De la sensibilisation et l'information jusqu'au suivi du développement de la jeune entreprise, les porteurs de projets potentiels ou les candidats à la création peuvent disposer d'un **certain nombre de prestations publiques ou privées**. Ainsi, **cinq étapes** peuvent être distinguées. Ce tableau ne dresse pas une liste exhaustive des structures qui apportent un appui à la création mais propose des éléments de réponse sur le rôle de chacune des structures identifiées par les membres de la commission deux (voir encadré n° 32).

⁴⁵ L'échantillon a été constitué à partir d'un extrait de fichiers de l'APCE correspondant à l'ensemble des entrepreneurs ayant créé une entreprise en 2003. Un pas de sondage de 1 sur 5 a été retenu afin de disposer pour les entreprises créées d'un fichier de 703 entreprises.

⁴⁶ Cette typologie correspond à celle utilisée par l'agence des PME dans le cadre de son ouvrage « *PME : l'appui à la création* », regards sur les PME n°2 (2002).

Encadré n° 32 - Institutions d'appuis à la création en Bourgogne et leurs modes d'intervention



Source : CESR de Bourgogne

3.2.1. Information, sensibilisation et orientation vers les bons interlocuteurs

Les candidats à la création peuvent s'adresser aux structures pour avoir accès à des informations relatives à la création d'entreprise.

- L'**accueil** permet au candidat à la création d'**exposer son projet à des tiers pour recueillir leur avis sur sa pertinence et sa viabilité**. Certaines agences sont spécialisées dans les développements exogènes tels que Bourgogne Développement ou l'Association pour le Développement Economique du Mâconnais Val de Saône (ADEMVAL),
- La **sensibilisation** varie, selon les structures, **de conférences ou de réunions à thèmes**, à la proposition d'outils de communication. La personne pourra alors récolter un certain nombre d'informations sur les formalités administratives à accomplir, sur les coordonnées des interlocuteurs à contacter, sur les études préliminaires à mettre en œuvre mais aussi sur les aides publiques auxquelles elle pourrait prétendre.
- L'**orientation vers les bons interlocuteurs**. Par exemple, **selon le profil du créateur ou le type de projet examiné, les partenaires institutionnels** (comptables, chambres consulaires, ANPE) peuvent orienter les créateurs vers l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), spécialisée dans l'accompagnement des chômeurs, ou vers Bourgogne Entreprendre qui finance les structures PME susceptibles de créer 5 à 10 emplois d'ici 5 ans.

3.2.2. Un accompagnement ciblé selon les besoins des porteurs de projets

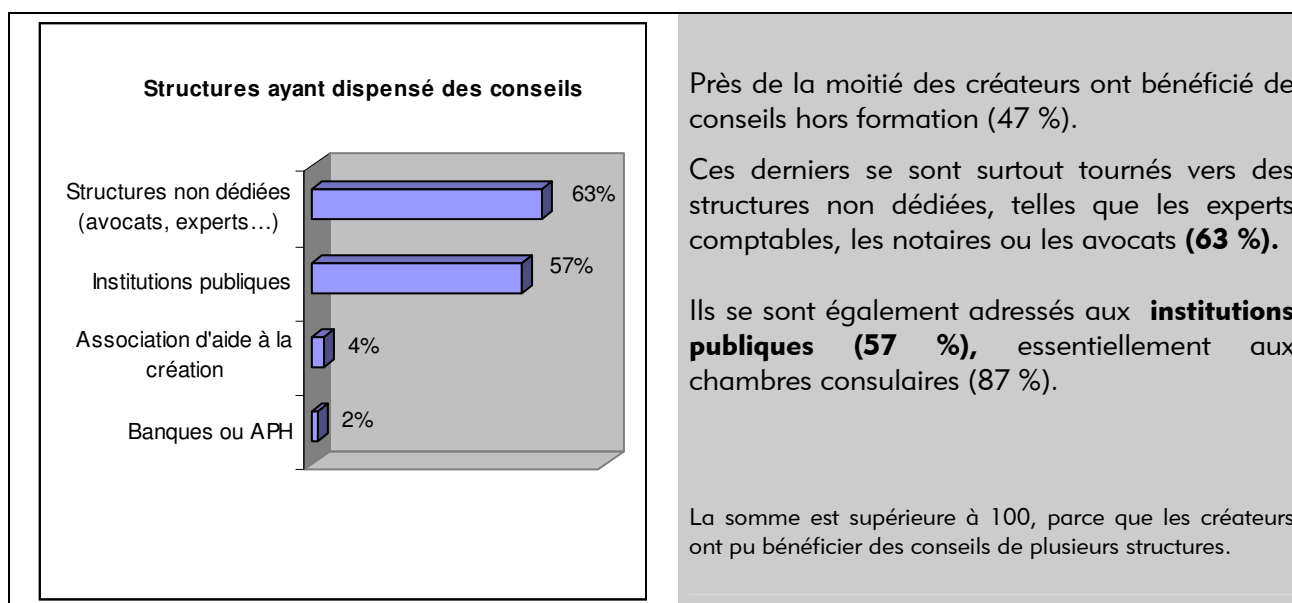
L'accompagnement des projets peut être mené par plusieurs structures simultanément. Toutefois, il est possible d'identifier cinq grandes catégories d'acteurs, en fonction des projets de création :

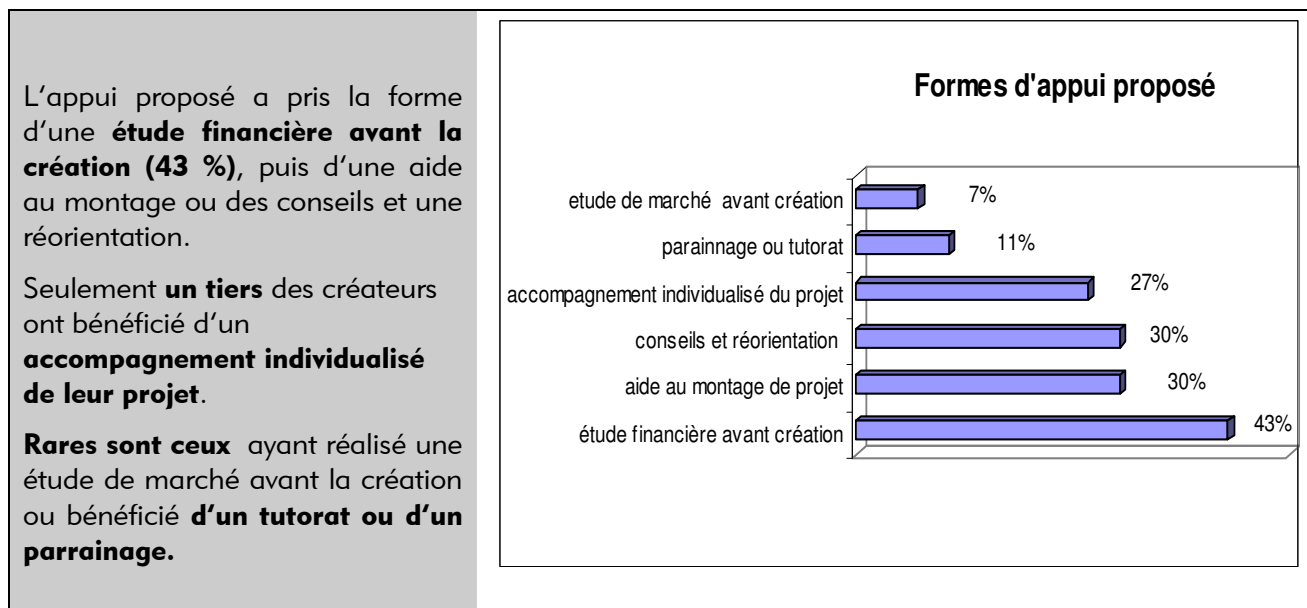
Encadré n° 31 - Accompagnement ciblé en fonction des projets

<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'implantation en région Bourgogne 	Agences de développement Bourgogne développement
<ul style="list-style-type: none"> • Projet de création d'une TPE par des demandeurs d'emplois 	ADIE Centre Régional de Formation et de Documentation des Femmes en Bourgogne pour les femmes Pôle d'Economies Solidaires
<ul style="list-style-type: none"> • Projet à fort potentiel de développement • Projets innovants 	Bourgogne Entreprendre OSEO ANVAR Incubateur régional
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les projets 	Chambres consulaires Boutiques de gestion

L'accompagnement peut prendre la forme d'un entretien individuel (chambres consulaires, OSEO anvar). Cependant, les informations apportées aux porteurs de projets sont différentes en fonction des organismes contactés. Le temps consacré à l'accompagnement est variable. L'ADIE propose une estimation des besoins financiers, de formation et d'appui technique pour aider le porteur de projet.

Résultats de l'enquête : un créateur sur deux a bénéficié de conseils hors formation principalement auprès de structures non dédiées puis des chambres consulaires





Parmi ceux n'ayant pas reçu d'appui, 60 % n'en ressentent pas le besoin. Toutefois, il est à noter **qu'un créateur sur quatre a manqué d'informations** sur les types d'appui possibles (16 %) **ou a rencontré des difficultés à identifier la bonne structure** susceptible de lui apporter des conseils (9 %). De plus, 6 % des créateurs ont estimé que l'offre qui leur a été proposée était inadaptée à leurs besoins.

Sans prétendre à l'exhaustivité, étant donné les nombreux acteurs impliqués dans la démarche d'appui à la création d'entreprise, les membres de la Commission n° 2 du CESR ont pu constater une forte **hétérogénéité des offres de services proposées**.

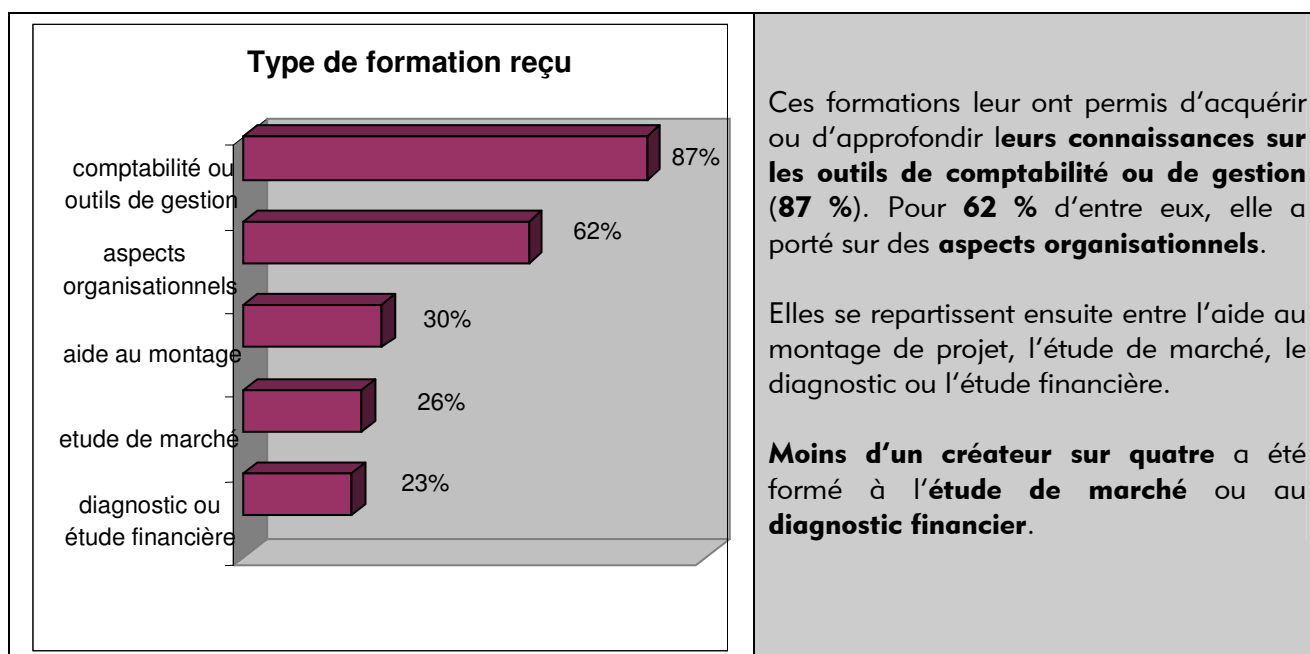
3.2.3. La formation au métier de chef d'entreprise : un choix ou une obligation selon les secteurs d'activités

L'objectif est de préparer le porteur de projet à l'exercice du « métier de chef d'entreprise » en lui proposant une **formation à la gestion et à la comptabilité, à l'élaboration d'un « business plan » ou d'une étude de marché**. Plusieurs organismes de formation interviennent auprès des candidats à la création d'entreprises.

A ce niveau, les **prestations varient selon les organismes contactés**. Ainsi, les boutiques de gestion proposent-elles des formations modulaires à la carte courtes ou longues pour répondre au mieux aux attentes et besoins des chefs d'entreprises. Les chambres consulaires dispensent des stages de 5 jours et une formation pouvant aller jusqu'à 300 heures.

Quatre candidats à la création sur dix ont eu recours à une formation et souvent auprès des chambres consulaires

Quatre créateurs sur dix ont reçu une formation. 91 % ont été formés au sein des chambres consulaires. Parmi les créateurs, les jeunes de 18 à 35 ans sont les plus nombreux à avoir suivi une formation (52 %).



81 % des personnes n'ont pas eu recours à une formation, parce qu'ils n'en avaient pas besoin. Ensuite, 10 % n'ont pas eu accès aux informations sur les formations disponibles. Seulement, 9 % évoquent le fait que les formations proposées sont peu adaptées ou trop loin de leur lieu de travail.

3.2.4. L'accès aux financements

Les créateurs peuvent bénéficier de prêts, de prêts d'honneur ou de prêts solidaires (Association de Prêt d'Honneur (APH), Bourgogne Entreprendre, ADIE); de subventions (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles (EDEN), Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), d'aides à l'investissement sous forme d'avances remboursables (Association Régionale pour le Développement de l'Artisanat en Bourgogne (ARDAB) ou de dispositifs de participation au capital (Institut de développement économique de la Bourgogne (IDEB) ou encore de garanties (Société française de garantie des financements des PME (SOFARIS), Bourgogne active, Bourgogne Garantie, Fonds territoriaux France active, OSEO BDPME). Les principaux dispositifs sont présentés en annexe n°2.

Sept créateurs sur dix ont reçu une aide financière ou un prêt bancaire. La répartition entre les dispositifs d'aides financières est la suivante :

- 87 % des créateurs ont obtenu des avances remboursables,
- 75 % un prêt bancaire,
- 60 % des subventions,
- 40 % des aides publiques,
- 11 % un prêt d'honneur,
- 2 % des garanties d'emprunt.

Les créateurs regrettent la **dispersion des informations et la faible lisibilité des acteurs impliqués dans une telle démarche**. Ils signalent que le **parcours est complexe** et effectuent souvent de **nombreuses démarches administratives** auprès de différentes institutions sur les mêmes problématiques.

3.2.5. Le suivi post création

Le suivi post création peut revêtir plusieurs formes : un **suivi administratif, un appui sous forme d'entretiens individuels**. L'objectif est de faire le point avec le dirigeant sur son entreprise et lui proposer des indicateurs de gestion, des tableaux de bord ou l'aider dans ses démarches auprès des banques.

Une autre forme de suivi correspond au **parrainage** par un chef d'entreprise ou un expert afin de proposer des conseils au jeune créateur. Ainsi, Bourgogne Entreprendre propose au créateur un suivi par un tuteur, souvent chef d'entreprise plus expérimenté, durant trois ans.

Il est inséré dans un **réseau économique** et fait partie d'un club de créateurs. Il peut également assister à des réunions mensuelles afin d'échanger, ce qui lui permet de rompre son isolement et de l'aider à trouver des solutions à ses problèmes. Au cours de ces réunions, plusieurs thèmes peuvent être abordés parmi lesquels la gestion, la formation, la communication ou la stratégie.

Les porteurs de projets souhaiteraient bénéficier d'un **suivi au cours des premières années de création**. Ces derniers ont également des **difficultés à identifier l'éventail des aides financières** dont ils pourraient bénéficier au démarrage ou au cours du développement de leur entreprise.

3.3. Des structures dédiées spécialisées pour mieux répondre aux attentes des candidats à la création

Cette partie présente succinctement les structures dédiées à la création que la commission n°2 a auditionnées⁴⁷.

3.3.1. Le développement exogène

a) Bourgogne développement

L'objet de Bourgogne développement est d'attirer des entreprises étrangères à la Bourgogne, de faciliter l'installation des acteurs économiques dans la région, de créer les conditions de la pérennité des entreprises. Bourgogne développement cible les entreprises étrangères et françaises ne disposant pas d'établissement dans notre région.

⁴⁷ Des fiches types ont été réalisées pour chacune de ces structures et peuvent être consultées sur demande.

Pour cela, cette structure collabore avec de nombreuses agences en charge du développement des grands bassins d'emploi bourguignons. De plus, Bourgogne Développement est un membre de l'Association Française pour les Investissements Internationaux (AFII). Elle propose des prestations personnalisées, gratuites et confidentielles fournies par un groupe de consultants, experts de l'industrie au niveau régional et international.

Au cours de ses 10 premières années d'existence, Bourgogne développement a permis l'implantation en Bourgogne de 127 entreprises, soit un peu plus de 6.000 emplois. **Parmi ces investisseurs, 36 % étaient d'origine étrangère.**

Les motivations d'implantation en Bourgogne

Les infrastructures	27 %
Le bâtiment (essentiellement en location)	24 %
Les aides financières	17 %
La proximité d'un partenaire (client, fournisseur, filiale)	14 %
La situation géographique	14 %
Le terrain ou le parc industriel approprié	14 %
Les bassins de main d'œuvre	13 %

b) Dijon Développement

Dijon Développement est implantée depuis 1995 et prospecte à l'étranger en vue d'attirer des investisseurs en Bourgogne. Cette structure a tissé un réseau de correspondants en France et à l'étranger et offre un accueil personnalisé et ciblé aux investisseurs. La stratégie d'accompagnement de Dijon Développement s'articule autour de pôles de compétences, en lien avec des industriels, des institutionnels, des scientifiques et notamment sur trois points : les matériaux, les biotechnologies et la logistique.

c) Association pour le développement économique du Mâconnais-Val de Saône (ADEMVAL)

L'Association pour le développement économique du Mâconnais-Val de Saône (ADEMVAL) a été créée en 1993, afin d'agir en faveur du développement économique du territoire compris entre **Tournus au Nord et Romanèche-Thorins au Sud, et de part et d'autre de la Saône, sur un bassin économique cohérent.** Ce territoire s'étend sur deux départements (Saône-et-Loire et Ain) et sur deux régions (Bourgogne et Rhône-Alpes), 10 cantons et 109 communes, dont 39 sont adhérentes de l'ADEMVAL.

Les missions de cette agence s'articulent autour de quatre axes d'intervention : la prospection, la promotion de la région, le suivi des négociations, les actions locales.

L'ADEMVAL a identifié les **demandes des investisseurs dans le Mâconnais :**

- 67 % des porteurs de projets cherchent des bâtiments (essentiellement en location).
- 60 % des porteurs de projets sont issus d'une région proche (80 km maximum).
- 55 % des porteurs de projets cherchent une surface inférieure à 500 m².
- 47 % des projets concernent le domaine industriel.

d) FIBRE ACTIVE : promotion de la Nièvre

Fibre Active a été créé en 2002. Cette structure poursuit trois objectifs :

- le **conseil et l'expertise technique** aux collectivités locales et aux autres acteurs économiques du département,
- la **promotion de la Nièvre** économique,
- le **soutien au développement économique pour l'emploi**, en recherchant notamment de nouveaux investisseurs pour le territoire nivernais, dans le souci constant de fédérer les partenariats locaux. Plus particulièrement, elle souhaite valoriser trois fibres la fibre du bois, la fibre de carbone et celle de verre.

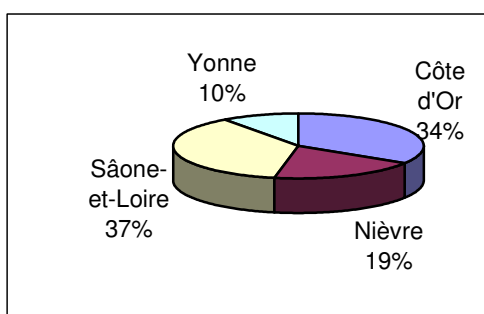
3.3.2. L'appui proposé aux projets de très petites entreprises

a) L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique : un accompagnement des personnes exclues du système bancaire en particulier les chômeurs

Le soutien à la création d'entreprise est un enjeu social, puisqu'il peut permettre à des chômeurs de créer leur propre emploi. En effet, **une création sur deux est l'œuvre de personnes au chômage**.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est spécialisée dans le crédit solidaire. Elle s'adresse exclusivement aux populations fragiles -chômeurs, allocataires du RMI- n'ayant pas accès au crédit afin de leur permettre de **s'insérer dans l'économie** puis dans **les circuits bancaires classiques**. Elle accompagne les personnes disposant d'un **véritable projet d'entreprise** pendant toute la durée de leur prêt. Elle est implantée en Bourgogne et en Franche-Comté depuis **2002**.

Encadré n° 32 : Pourcentage de projets accompagnés par l'ADIE par département entre janvier et juin 2005



Source : ADIE, juin 2005

En 2005, l'ADIE a surtout accompagné des projets en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire et peu de projets dans la Nièvre et l'Yonne.

En juin 2005, l'ADIE en Bourgogne a financé et accompagné **260 prêts depuis sa création** et **60 prêts d'honneur**.

Le taux de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées par l'ADIE est de **84 %**. **Il est supérieur à la moyenne nationale (64 %)**.

b) Le réseau des Associations de prêts d'honneur : un apport en capital pour abonder les fonds propres

Ce réseau a été mis en place en 2001 par le Conseil régional afin de soutenir les très petites entreprises en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), les Conseils généraux, les Chambres consulaires et les principaux acteurs économiques. L'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises en création afin de leur faciliter l'**accès aux crédits bancaires**.

Ainsi, la Région accompagne, par l'intermédiaire des 4 associations de prêt d'honneur implantées dans chaque département de Bourgogne, des porteurs de projets en leur accordant, en complément d'un prêt bancaire, des prêts d'honneur à taux zéro sans garantie personnelle.

Des porteurs de projets peuvent ainsi se rendre au sein d'un point accueil afin d'être accompagnés. La charte des APH précise le contenu de cet accompagnement.

3.3.3. L'appui proposé aux projets à fort potentiel ou innovants

a) Bourgogne Entreprendre : appui aux projets créateurs d'emplois

L'Association Bourgogne Entreprendre fait partie d'un **réseau national, le Réseau Entreprendre**. Cette initiative a été lancée par M. MULLIEZ dans le Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui, il existe **33 associations** réparties sur toute la France. Chacune d'elle dispose d'une charte et d'un même mode d'intervention.

L'objectif est de proposer **au créateur** pendant **trois ans** un **accompagnement par un chef d'entreprise** (échange d'informations et partage d'expérience) dans le cadre d'un **acte solidaire**. Créée en mars 2002, Bourgogne Entreprendre, membre du « réseau entreprendre », est une fédération d'associations de chefs d'entreprises bourguignons qui vise à accompagner des créateurs de PME souhaitant développer un petit projet à fort potentiel⁴⁸ dans le cadre d'une aide personnalisée, gratuite et régulière. Elle apporte un savoir-faire aux créateurs de PME-PMI. Ce projet doit être **susceptible de créer une dizaine d'emplois directs ou indirects en Bourgogne**.

Son mode d'intervention repose sur une évaluation des projets de créations d'entreprises et en cas de validation, prévoit l'octroi d'un prêt d'honneur sans intérêt, l'intégration dans des réseaux économiques locaux et un accompagnement par un « parrain » pendant deux ans.

Bourgogne Entreprendre accompagne essentiellement des projets en **Côte-d'Or et dans l'Yonne**.

Entre juin 2002 et mai 2005, sur 224 projets étudiés, **31 ont été acceptés en comité d'engagement**, soit un taux de sélection de 13,8 %. Le **taux de pérennité** des entreprises est supérieur à la moyenne nationale puisqu'il s'établit à **94 % au bout de 3 ans** (59 % moyenne nationale).

En moyenne, les PME accompagnées par le réseau Entreprendre emploient au **bout de cinq ans 13.5 actifs**.

b) OSEO anvar : l'appui aux projets innovants

L'anvar est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères chargés de l'industrie, des PME et de la recherche. Sa principale mission vise à apporter des **conseils et des financements aux entreprises**, créateurs, laboratoires qui relèvent des défis techniques, commerciaux, financiers et humains dans le domaine de l'innovation.

C'est un acteur majeur du soutien à l'émergence et au développement de nouvelles entreprises de technologies. Depuis janvier 2005, l'anvar fait partie du groupe OSEO. La mission principale d'OSEO anvar est de **soutenir l'effort d'innovation des créateurs d'entreprises, des PME-PMI et des laboratoires de recherche**. Son intervention se fait en **partageant le risque financier** inhérent à un transfert de technologie, à la mise au point d'un produit, d'un procédé ou d'un service nouveau, à composante technologique. L'agence intervient là où les **financements sont les plus difficiles à mobiliser**, là où les risques sont potentiellement les plus élevés.

⁴⁸ Hors cible créateurs dirigés sur les Chambre de commerce et d'industrie, ADIE, APH, boutique de gestion, CEEI/PREMICE, Bourgogne Réseau et le Pôle d'économie solidaire.

En Bourgogne, seules 2 entreprises sur les 12 qui ont été créées dans le cadre de ce concours se sont vraiment développées (400 à 500.000 euros de chiffre d'affaires). La création d'entreprise représente 20 à 30 % de l'activité d'OSEO anvar Bourgogne, soit une cinquantaine de dossiers par an.

Au sein du groupe OSEO, interviennent également deux autres structures :

- **OSEO BD PME**, qui partage le **risque de financement** des petites et moyennes entreprises et remplit une mission d'intérêt général,
- **OSEO SOFARIS**, est une institution financière spécialisée, dotée d'une mission permanente d'intérêt général, celle de **garantir les banques et les organismes de fonds propres au moment de la création, de la transmission, du développement et de la modernisation des PME**, en partageant les risques qu'ils prennent.

c) Pôle de ressources et de management de l'innovation et de la création d'entreprises (PREMICE), un incubateur régional en appui aux projets des jeunes chercheurs

Créée en octobre 2000 par l'Université, en partenariat avec six autres établissements régionaux (INRA, ENESAD, centre CEA de Valduc, ENSAM de Cluny, Bourgogne technologies, CRCI de Bourgogne), ce dispositif, dénommé Pôle de ressources et de management de l'innovation et de la création d'entreprises (PREMICE), vise à **sensibiliser à l'innovation**, à **promouvoir l'esprit d'entreprise**, à **accueillir les porteurs de projets innovants** et à recevoir les entreprises existantes porteuses de projets innovants, à accompagner les entreprises. PREMICE s'intéresse à la « **périnatalité de l'entreprise** » (période allant de l'idée à trois ans de suivi). Cet organisme accueille tout candidat porteur d'un projet innovant, et vise à **capter tous les projets scientifiquement ou économiquement innovants, pour impulser une dynamique**.

3.3.4. Les pépinières d'entreprises : une possibilité pour mutualiser les moyens au démarrage

Une pépinière d'entreprises est une structure d'accueil temporaire proposant des locaux, des aides et des services adaptés aux besoins spécifiques des entreprises nouvellement créées.

Elle présente quatre caractéristiques principales :

- Une **mise à disposition de locaux modulaires**, extensibles, par une location à durée limitée. Ces locaux peuvent être des bureaux, des ateliers ou des locaux mixtes. Les loyers sont souvent, mais pas nécessairement, en dessous du marché local,
- Un **accès à des services à coûts partagés** concernant le plus souvent des fonctions administratives mais aussi de la documentation, bibliothèque,
- Un **recours à des services d'aide en management ou en technologie** (études de marché, aides commerciales, assistance à l'export, conseil en gestion, appui technologique...) ainsi qu'à une mise en relation privilégiée avec les milieux d'affaires ou scientifiques. Ces services sont la plupart du temps individualisés,
- Un **lieu d'échanges inter-entreprises et de soutien moral** animé par une équipe de direction composée en général de deux ou trois personnes, professionnels de la création et de l'assistance aux entreprises. Le rôle de cette équipe est primordial dans la réussite de la pépinière.

A côté des véritables pépinières, se sont créées des variantes :

- Les centres d'appui technique : structures d'assistance technique et pédagogique en amont de la création.
- Les centres d'entreprises et d'innovation : avec pour objectif le transfert de technologie par la création d'entreprises innovantes,
- Les hôtels d'entreprises qui sont les plus nombreux et proposent des locaux standards et des services banaux, sans assistance spécifique à la création d'entreprises.

Encadré n° 36 - Une réussite : la pépinière d'entreprise d'AUXERRE

Depuis 1989, 271 entreprises ont été accueillies par la pépinière, (durée moyenne d'occupation de 30 mois, taux de défaillance de 18 %) sur un territoire plus restreint (environ 40 km autour d'Auxerre).

Elle assume toute les missions (propriétaire des lieux, fonctionnement), rare pour une telle structure. Avec une capacité (8.350 m² de locaux neufs et rénovés -dont 1.350 m² de bureaux et 7.000 m² d'ateliers- équipés avec l'ADSL.)

L'offre de services mutualisés :

- secrétariat (prestation en baisse, en raison de l'utilisation croissante des messageries électroniques), accueil et permanence téléphonique,
- point poste et distribution du courrier,
- photocopieur et télécopie,
- salles de réunion, espace détente (restauration),
- benne à déchets,
- chariot élévateur,
- télésurveillance,
- horaires d'ouvertures contrôlés.

Préparation d'un livret d'accueil plus complet et sur la démarche qualité (avec mise en place d'une norme AFNOR), afin de renforcer l'attractivité de la pépinière

3.4. Les actions menées par le Conseil régional de Bourgogne

Depuis 1982, et avec l'application des premières lois de décentralisation, le Conseil régional a mis en place de nombreux dispositifs de soutien aux entreprises. Ces actions se sont poursuivies avec notamment en 2001 avec la mise en place des Associations de prêt d'honneur (APH) et de points accueil sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil régional, en partenariat avec l'APCE, a lancé en septembre 2005 un nouveau programme **« J'entreprends en Bourgogne »** afin de proposer entre autres une offre plus lisible pour le créateur. Cet objectif nécessite la collaboration des différents organismes intervenant dans la région en matière d'accompagnement à la création d'entreprises (annexe 1).

Ce rapport a permis d'examiner les principales caractéristiques de la création d'entreprises en Bourgogne.

Ainsi, la création d'entreprises repose essentiellement sur des hommes : à la fois, les candidats à la création et les acteurs qui facilitent leurs démarches et les accompagnent dans leurs projets.

Toutefois, d'autres facteurs concourent à l'implantation, à la dynamique et au développement des entreprises en Bourgogne tels que des infrastructures de qualité, des axes de communication performants avec un positionnement stratégique au centre de l'Europe ou encore la qualité de la main d'œuvre et les synergies entre les acteurs publics et privés dans le domaine de la recherche et du développement.

L'ensemble de ces facteurs ainsi que les propositions de la commission numéro n° 2 seront examinés dans le « projet d'avis » du CESR.

BIBLIOGRAPHIE

AVIS ET COMMUNICATIONS DES CESR

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (2005) « *Le schéma régional de développement économique* - avis présenté par Clet VIOLEAU et adopté en séance plénière du 15 juin 2005

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (2005) « *Les enjeux et perspectives pour les activités bourguignonnes dont les activités sont liées au nucléaire* », avis présenté par Jean-Pierre FARAH et Michel MAILLET et adopté en séance plénière du 26 janvier 2005

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (2004) « *Le poids économique du tourisme* », avis présenté par Lucette LAURENT, Jean Claude DESLOT et Robert FARON et adopté en séance plénière du 26 juin 2004

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (2003) « *Le poids économique de la vigne et du vin* » avis présenté par Hubert CAMUS et Jean-Claude DESLOT et adopté en séance plénière du 24 octobre 2003

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (2002) « *Les plates-formes logistiques en Bourgogne* », avis présenté par Daniel BIGEARD et adopté en séance plénière du 26 septembre 2002

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (2000) « *Les entreprises bourguignonnes face aux mutations économiques* », avis présenté par Didier NOURISSAT et adopté en séance plénière du 11 décembre 2000

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (1998) « *L'évaluation des dispositifs d'aide économique du Conseil régional de Bourgogne à l'égard des entreprises* », avis présenté par Cécile FELZINES et adopté en séance plénière du 24 juin 1998

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BOURGOGNE (1996) « *Les inégalités du territoire bourguignon en matière d'aides publiques et procédure de développement économique* », avis présenté par Cécile FELZINES et adopté en séance plénière du 26 juin 1996

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D'Auvergne (2005) « *L'entreprise moteur du développement de l'Auvergne* » - avis présenté par Henri JAVON et adopté en séance plénière de mai 2005

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D'ILE DE FRANCE (2003) « *Contribution du CESR à la préparation d'un plan régional d'action pour l'emploi et la création d'entreprises* », rapporteur de la contribution Claude MICHEL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE PICARDIE (2003) « *Entreprises, création, existence, transmission* », avis présenté par Michel CORDONNIER et adopté en séance plénière du 16 décembre 2003

RAPPORTS ET ETUDES

APCE (2005) « *Brève analyse de la création d'entreprise en région Bourgogne* » - février

APCE (2005) « *La création ex-nihilo d'entreprise durant le premier semestre 2005* » - juillet

AGENCE DES PME (2003) « *PME : L'appui à la création* » - Regards sur les PME, n°5 - janvier

CRCI BOURGOGNE (2004) « *Création, reprise, réactivation d'entreprise en Bourgogne, note de conjoncture 2004* »

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN (2005) « *Localisation des entreprises et rôle de l'Etat : une contribution au débat* » Jean-Louis LEVET, avril

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN (2005) « *Promouvoir un environnement financier favorable au développement de l'entreprise* », Olivier Passet, Chef de projet et Renaud du Tertre, Co-rapporteur juin

DATAR (2005), « *Localisation des activités pour les régions françaises dans une Union européenne élargie* » - Groupe de projet Perroux, document de travail

DATAR (2004) « *Activités économiques et territoires* », Yves Morvan, édition de l'aube

DATAR (2003) « *Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France* », rapport au Premier ministre - janvier 2003

INSEE BOURGOGNE – (2005) « *Entreprises de Bourgogne génération 1998 : plus d'une sur deux a passé le cap des cinq ans* », Bourgogne dimensions, n° 122 - juin

INSEE BOURGOGNE – (2005) « *Tissu économique bourguignon : de nombreux mouvements derrière une stabilité apparente* » Bourgogne dimensions , n° 121 – juin

INSEE PREMIERE (2005) « *La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004* » n° 1002 - janvier

INSEE BOURGOGNE (2004) « *L'économie sociale et solidaire : un établissement bourguignon sur huit* », Bourgogne dimensions, résultats statistiques, n° 48 - juin

INSEE BOURGOGNE (2004) « *Les établissements de l'économie sociale et solidaires* », Bourgogne dimensions n° 40 - octobre

INSEE BOURGOGNE (2004) « *La recherche en Bourgogne* », Bourgogne dimensions n° 110 - avril

INSEE BOURGOGNE (2003) « *Pérennité des entreprises créées en 1998 : les moyens et l'expérience favorisent la longévité* » Bourgogne dimensions n° 106 - novembre

INSEE BOURGOGNE (2001) « *Jeunes entreprises : des chances de survie inégales* », Bourgogne Dimensions » - mars

INSEE PREMIERE (2004) « *Le rôle économique des repreneurs d'entreprise* » n°975 - juillet

MAHOT Mathieu (2004) « *L'état des lieux de la création en Bourgogne* » rapport de stage

PRINCIPAUX SITES INTERNET

APCE	http://www.apce.com
ACFCI	http://www.acfci.cci.fr
DATAR	www.datar.gouv.fr
INSEE	http://www.insee.fr
MINEFI	http://www.minefi.gouv.fr
OSEO – ANVAR	http://www.anvar.fr

ANNEXE 1

Programme régional « J'entreprends en Bourgogne » (fiche 6 du SRDE)

Fiche action 6 du SRDE : Programme régional de création d'entreprises

OBJECTIFS GENERAUX

- Promouvoir la culture entrepreneuriale.
- Accroître les créations d'entreprises pérennes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Sensibiliser à l'esprit d'initiative et à la création d'entreprises.
- Structurer et animer un dispositif régional d'accompagnement des porteurs de projets.
- Rendre visible, lisible et accessible ce dispositif.
- Réfléchir à l'intégration en 2006 des procédures EDEN et chèques - conseil.

LES TROIS VOLETS DU PROGRAMME «J'ENTREPRENDS EN BOURGOGNE»

- **Structurer un dispositif régional de sensibilisation, d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs**
 - Définir un cadre de référence pour la sensibilisation, l'accueil, l'accompagnement et le suivi des entreprises (été 2005).
 - Identifier des opérateurs référents et formalisation de conventions d'objectifs (automne 2005).
 - Mettre en réseau de ces opérateurs, par la mise en place d'un extranet (hiver 2005).
- **Simplifier l'accessibilité au dispositif régional**
 - Créer un volet « Entreprises » sur le portail e-Bourgogne (2006).
 - Concevoir un guide du créateur (été-automne 2005).
 - Mettre en place un numéro unique permettant d'orienter le porteur de projet (2006).
 - Mettre en place un dossier unique de demande de financement «Création» (hiver 2005).
 - Développer une campagne de communication (2006).
 - Participer au salon des entrepreneurs (1er au 3 février 2006).
- **Renforcement du soutien à la création et aux actions des structures s'inscrivant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire**
 - Cf. fiche action du volet économie sociale et solidaire.

PARTENAIRES SUR L'ACTION

État, collectivités locales, caisse des dépôts et consignations, organismes consulaires, autres opérateurs de conseil et de financement.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme a été lancé le 13 septembre 2005.

Un comité de pilotage a été constitué regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans l'appui à la création. Trois groupes de travail techniques (création, communication et transmission) se réunissent afin d'élaborer une stratégie et des outils communs.

ANNEXE 2
LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS FINANCIERS PROPOSES PAR L'ÉTAT,
LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES AUTRES STRUCTURES

DISPOSITIF	BENEFICIAIRES	NATURE DE L'AIDE PROPOSEE
PRETS AUX PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS D'ACCES AUX CREDITS TRADITIONNELS		
<p>Encouragement au développement de nouvelles entreprises (EDEN)</p> <p>DDTEFP</p>	<p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Individus souhaitant créer ou reprendre une entreprise ▪ Jeunes de 18 à 26 ans même ceux bénéficiaires d'un CES ou CEC ▪ moins de trente ans bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, Allocation de parent isolé) ou reconnues handicapées ▪ salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté (dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire) qui créent ou reprennent une entreprise quelque soit son activité 	<p><u>Forme : prêt sans intérêt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ exonérations des charges sociales pendant 12 mois ▪ attribution de chèquier conseils qui proposent six chèques permettant de consulter des conseillers spécialisés pour élaborer ou faire démarrer leur projet ▪ pour certains publics aide financière prenant la forme d'une prime (avant le 5 décembre avance remboursable) et des mesures d'accompagnement personnalisé financé partiellement par l'Etat et de suivi personnalisé pendant les premières années de l'activité (accompagnement post création de 3 ans minimum)
<p>Prêts solidaires de l'ADIE</p>	<p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteurs de projets de création d'entreprise ne remplissant pas les conditions ressources afin d'accès au crédit bancaire étant donné leur situation sociale (RMistes, ASS.) <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les porteurs de projets exclus du marché du travail et du système bancaire classique au démarrage de projet 	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêts d'un montant maximum de 5 000 euros, à un taux comparable à celui du marché (5,2 %) ▪ Remboursable sur deux ans ▪ Complété éventuellement pour certains porteurs de projet par un financement complémentaire (un prêt d'honneur d'un montant compris entre 3 500 euros et 7 500 € à taux zéro), remboursable sur une période de 2 à 5 ans ▪ Pas de demande de caution
SUBVENTIONS		
<p>AGEFIPH</p> <p>Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées</p> <p><i>Loi du 10 juillet 1987</i></p>	<p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeurs d'emplois et handicapés bénéficiaires de la loi de 1987 ▪ travailleurs reconnus handicapés par la Commission technique d'Orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) ▪ accidentés du travail dont l'incapacité permanente est au moins égale à 10 % ▪ titulaires d'une pension d'invalidité si elle réduit de 2/3 la capacité de travail et de gain ▪ pensionnés de guerre ou assimilés 	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ subvention d'un maximum de 10 175 euros versés en complément des autres financements d'un montant minimum de 1 525 euros ▪ participation à la formation de la personne handicapée à la gestion, dans la limite de 250 heures ▪ participation au suivi de l'entreprise par un organisme spécialisé (en complément de l'aide accordée par l'Etat au titre du chèquier conseil)

DISPOSITIF	BENEFICIAIRES	NATURE DE L'AIDE PROPOSEE
SUBVENTIONS		
ACCRE	<p>Public ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide aux demandeurs d'emplois créant ou reprenant une entreprise 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> exonération de charges sociales pendant un an
DDIEFP ASSEDIC	<p>Public ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide aux demandeurs d'emplois créant ou reprenant une entreprise 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien partiel des allocations pendant un maximum de 18 mois à condition que la nouvelle activité ne lui rapporte pas plus de 70 % du salaire sur lequel a été calculée l'allocation
PRETS		
<p>Prêt à la création d'entreprise (PCE) délivré par la BDPME</p> <p><i>Cumulable avec la prime EDEN</i></p> <p><i>Mis en place fin 2000 par le gouvernement, la Banque de développement des PME (BDPME), la Caisse des dépôts et consignations (CDC)</i></p>	<p>Public ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> en phase de création (moins de trois ans, (personnes physiques ou morales), ayant un numéro SIREN employant jusqu'à 10 salariés ne faisant pas appel à l'épargne publique et en ayant pas encore bénéficié d'un financement bancaire à moyen ou long terme <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couvrir les besoins immatériels liés au démarrage de l'entreprise (constitution de fonds de roulement, frais de démarrage, reprise d'un fond de commerce, publicité, marketing..). 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prêt de 2000 à 7000 euros sans garantie ni caution personnelle pour une durée de 5 ans dont une année de remboursement en différé. dispositif nécessairement accompagné d'un financement bancaire de plus de deux ans (prêt bancaire, crédit bail ou location financière..) d'un montant au moins égal au PCE, ne dépassant pas le triple de ce montant soit 24 000 euros et dont les caractéristiques sont fixées par la banque, cumulable avec l'avance remboursable du dispositif EDEN si le montant est inférieur à 45 000 euros
<p>Prêts régional à la création</p> <p>Conseil régional</p>	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> complément des fonds propres 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> prêts à taux zéro, sans garantie plafonné n'a 75000 euros destiné à conforter les capitaux permanents
<p>Prêts régional à la création d'emploi</p> <p>Conseil régional</p>	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> prêt conditionné à la création d'emplois 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux égal au taux planché autorisé par la réglementation (4.08% au 1 janvier 2005) accordé sans garantie et plafonné à 200 000 euros
<p>Aide aux conseils</p> <p>Conseil régional</p>	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui pour les études 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour un cofinancement des études à hauteur de 80 %

Les nouvelles entreprises bourguignonnes : conditions de leur essor et de leur pérennité

DISPOSITIF	BENEFICIAIRES	NATURE DE L'AIDE PROPOSEE
<p>Prêts d'honneur attribués par les APH</p>	<p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PME du secteur de l'artisanat, de l'industrie ou du commerce 	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prêts à taux zéro, ▪ sans caution ni garantie personnelle, ▪ montant compris entre 1 500 et 23 000 euros, ▪ durée du remboursement de 1 à 5 ans avec un différé possible d'un an
<p>Prêts d'honneur Bourgogne entreprendre</p>	<p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PME à potentiel 	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prêts à taux zéro, ▪ sans caution ni garantie personnelle, ▪ montant compris entre 22 000 et 35 000 euros ▪ remboursables sur trois ans, après une franchise de 18 mois
<p>Garanties d'emprunt Bourgogne garantie OSEO SOFARIS</p>	<p><u>Public ciblé</u></p>	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ garantie de prêt dont les porteurs de projets de TPE peuvent bénéficier. ▪ garantie pouvant aller jusqu'à 60 % du prêt
<p>Garanties France Active Saône et Loire active et Yonne active création</p>	<p><u>Public ciblé</u></p>	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ garantie de prêt à moyen terme à hauteur de 65 % pour les personnes exclues du monde du travail et du crédit bancaire
AIDE A L'INNOVATION		
<p>OSEO anvar</p> <p>et intervention en complément du Conseil régional sous forme d'avances remboursables ou de subventions pour l'aide au recrutement pour l'innovation (aides aux projets innovants, aide au recrutement)</p>	<p><u>Public ciblé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet avec une dimension innovante 	<p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ outil financier d'aide à l'innovation avance à taux zéro remboursable en cas de succès (possibilité de recours à des cabinets spécialisés pour des études de marché, de faisabilité, de design, des conseils financiers, juridiques et fiscaux de propriété industrielle et une partie des frais du créateur (temps passé, déplacement...)) ▪ Avances remboursables avec financement pouvant s'élever jusqu'à 50 % des investissements. Il couvre les frais de personnel, les études de marché, de propriété intellectuelle. ▪ Aide au recrutement de personnels techniques (ingénieur, technicien, docteur) sous la forme d'une subvention, elle prend en charge le coût de l'embauche à hauteur de 50 % pendant la première année de recrutement.

Les nouvelles entreprises bourguignonnes : conditions de leur essor et de leur pérennité

<p>concours national d'entreprises innovantes⁴⁹, lancée tous les ans par le Ministère de la recherche (outil ponctuel)</p>	<p>Public ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet innovants 	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Subventions au cours de la phase d'émergence pour la validation d'un projet (étude de marché, de faisabilité technique, ...), qui peut donner lieu à des financements jusqu'à 45.000 euros Subvention durant la phase de création d'entreprise, phase de développement technologique de l'innovation proprement dite pouvant être soutenue jusqu'à hauteur de 450.000 euros (également sous forme de subvention)
GARANTIES D'EMPRUNTS		
<p>Bourgogne Garantie OSEO SOFARIS</p>		<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> garantie de prêts pour les porteurs de projet de TPE OSEO SOFARIS prend en charge 70 % de la garantie nécessaire à l'octroi de prêt bancaire personnel Bourgogne Garantie garantie jusqu'à 50 %
PRISE DE PARTICIPATION		
<p>Société de capital risque</p>		<ul style="list-style-type: none"> Bourgogne angels
EXONNERATIONS		
<p>Aide aux Chômeurs repreneurs d'Entreprises (ACCRE)</p>		<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exonérations de charges sociales pendant douze mois à partir du début de l'activité et le maintien du revenu pendant 6 mois pour les bénéficiaires de l'Allocation Spéciale de Solidarité (ASS) Permet de bénéficier de chèques conseils pour tout recours à un consultant reconnu par la préfecture dans les domaines juridiques, financier et commercial lors de l'élaboration de leur projet ou lors du démarrage de l'activité (6 chèques de 45,73 euros chacun) la durée de validité d'un chèque est de 12 mois

⁴⁹ Depuis 1999, 208 dossiers ont été présentés au niveau régional, 24 projets ont été retenus soit un taux de sélection de 11 %. Plusieurs filtres permettent d'opérer une sélection : un jury régional puis un jury national, qui est le décideur final. En Bourgogne, sur les 24 projets retenus, 12 entreprises ont été créées *in fine*. Ce ratio est proche de celui que l'on observe au niveau national.